



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 17.51

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2018

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2018

RAPPORT N°17.51

Mes chers Collègues,

Conformément à l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose d'examiner les orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

Si une légère amélioration de la situation financière globale des collectivités territoriales est annoncée par le gouvernement, elle ne masque en rien un contexte économique et budgétaire préoccupant pour l'ensemble d'entre-elles, et plus encore pour les départements. En témoigne le fonds de soutien de 200 M€, créé en 2016, que se partagent cette année une quarantaine de départements ne parvenant plus à faire face à leurs dépenses de solidarité. Son existence même souligne à la fois la fragilité financière des départements mais aussi et surtout l'incapacité des gouvernements successifs à revoir en profondeur le modèle de financement de ces derniers, se refusant à suivre les propositions et initiatives des élus locaux.

Preuve du désengagement de l'État dans le financement des allocations individuelles de solidarité, l'effort départemental, ou « reste à charge », s'est mécaniquement accru passant pour le seul RSA de 550 M€ en 2009 à plus de 3,5 Md€ aujourd'hui¹.

Aussi, la hausse continue, depuis plusieurs années, des dépenses sociales n'annonce pas une résorption de la crise financière des départements. Dans ce contexte, nous ne pouvons envisager sereinement l'avenir de nos collectivités qu'en construisant des politiques plus innovantes afin de mieux maîtriser les dépenses et d'apporter des réponses adaptées aux défis auxquels nous sommes confrontés, notamment en matière sociale, mais également en termes de développement de nos territoires.

Au reste à charge des dépenses sociales s'ajoute la baisse drastique des dotations opérée sans concertation par la précédente majorité depuis 2014, soit 12 Md€ au total. A cet égard, la tenue de la première conférence nationale des territoires, instance de discussion entre l'État et les collectivités dont la création avait été favorablement accueillie par les associations d'élus, a essentiellement débouché sur l'annonce, le 17 juillet dernier, d'une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement de 13 Md€ sur 5 ans, décidée unilatéralement par le nouveau gouvernement.

Ainsi, par l'intermédiaire d'un nouveau pacte de responsabilité, l'État a, dans le courant de l'été, sollicité un nouvel effort des collectivités territoriales. Pourtant, la Cour des comptes avait elle-même souligné l'ampleur de l'effort déjà consenti par les collectivités territoriales, qui se sont vues ponctionner plus de 12 Md€ de dotations, lorsque dans le même temps l'État ne réalisait que 5 Md€ d'économies sur son budget propre sur les 12,5 Md€ annoncés.

C'est dans ce contexte que, fin septembre, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un processus de contractualisation sur 5 années avec les plus importantes collectivités territoriales et leurs groupements : régions, départements, communes de plus de 50 000 habitants et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants.

¹ Données 2015, rapport de l'Observatoire de l'action sociale.

A la date de rédaction du présent rapport, nous ne disposons que des informations figurant dans le projet de loi de finances pour 2018 et dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022², qui fait état en son article 10 d'un objectif annuel de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement plafonné à 1,2 % en euros courants, ainsi que de l'objectif de réduction en 5 ans du besoin de financement des collectivités de 13 Md€.

Si le principe de contractualisation constitue un progrès au regard des baisses unilatérales de dotations pratiquées ces dernières années, il convient de regretter le fait qu'il pénalise, en réalité, les collectivités qui ont d'ores et déjà, à l'instar de la nôtre, réalisé d'importants efforts de maîtrise de leurs dépenses de personnel et de leurs charges à caractère général.

En l'état des textes déposés devant la représentation nationale, il doit d'ailleurs être observé que l'Etat entend pouvoir pénaliser les collectivités, par des mesures non précisées portant sur leurs recettes, dès lors que l'évolution de leurs dépenses excède ce plafond de 1,2 %, mais qu'il n'entend nullement réduire l'effort de réduction des dotations pour les collectivités et leurs groupements qui réaliseraient un effort de maîtrise plus important, ce qui paraît limiter la portée d'une logique de contractualisation individuelle.

Ce cadre institutionnel – encore fragile – étant posé, il nous appartient de construire des orientations budgétaires cohérentes avec nos engagements antérieurs, confirmés années après années, en faveur, d'une part, des solidarités, d'autre part, de l'investissement public en faveur du développement de nos territoires, tout en veillant à la soutenabilité financière de nos engagements budgétaires.

Ainsi, les politiques de solidarité envers les plus fragiles demeurent la priorité du Département. En 2018, plus de 850 M€ devraient encore être dédiés aux personnes âgées, handicapées et aux familles en difficulté.

L'année 2018 s'inscrira également dans la démarche volontariste engagée depuis 2009 au travers des 3,5 Md€ investis sur notre territoire, directement ou indirectement par le biais des subventions d'équipement versées aux communes. Par l'intermédiaire du futur Établissement Public Local Paris – La Défense, notre collectivité s'emploiera à accompagner financièrement les grands travaux de rénovation du quartier de la Défense, aujourd'hui nécessaires pour maintenir le site à la première place des quartiers d'affaires européens.

Ces actions, ainsi que celles engagées en faveur de l'éducation, de la culture, des transports, de l'habitat, seront réalisées dans un cadre budgétaire et financier sain et rigoureux, comme cela a une nouvelle fois été souligné par l'agence de notation Standard & Poor's, qui a confirmé le 23 mai dernier la note de long terme du Département, à savoir « AA perspective stable ». Il s'agit de la note la plus élevée pouvant être obtenue par une collectivité française, celle-ci étant plafonnée par la note de l'État.

² Ces deux projets ont été présentés en Conseil des ministres du 27 septembre 2017.

Enfin, parce que le projet de fusion, délibéré démocratiquement par notre assemblée et celle du Département des Yvelines, constitue le principal levier supplémentaire en faveur du développement de nos territoires et de l'efficacité de la gestion publique, les orientations du présent rapport tiennent compte de toutes les actions déjà mises en œuvre au travers de l'établissement public interdépartemental (entretien de la voirie, adoption, archéologie) ou de la coopération directe entre les deux départements (foyer d'accueil médicalisé).

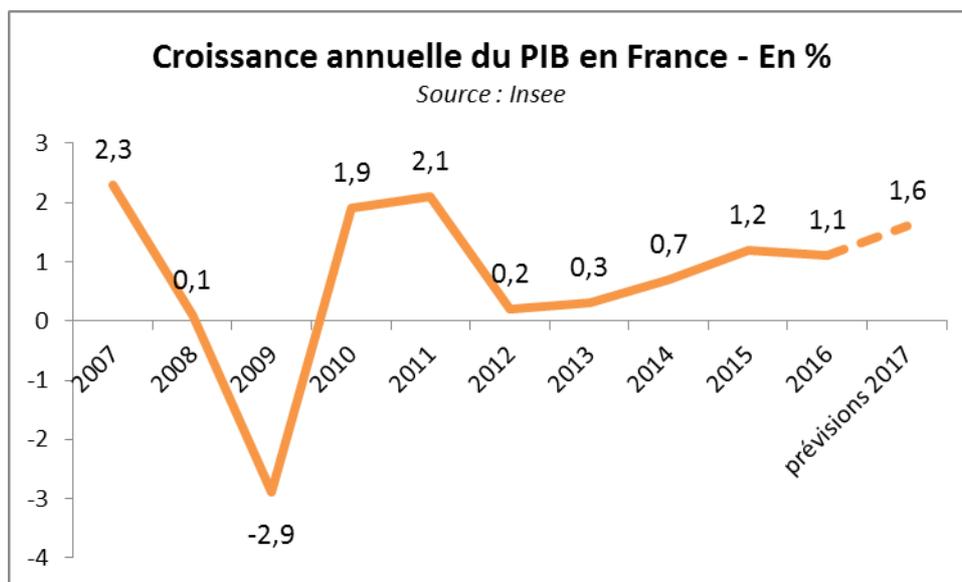
Aussi, après avoir présenté le contexte dans lequel la préparation du budget 2018 s'inscrit (I) et ses impacts sur les ressources du Département (II), ce rapport détaillera les orientations budgétaires en termes de dépenses (III) ainsi que l'équilibre global anticipé du budget (IV).

I. Un contexte national contraignant les budgets locaux

A. Une embellie économique insuffisante

La croissance économique mondiale devrait selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'établir à 3,3 % en 2017 et 3,6 % en 2018. Ces perspectives d'expansion sont néanmoins assombries par plusieurs facteurs de risques comme la hausse du protectionnisme et l'existence de vulnérabilités financières quant à la trajectoire des taux d'intérêt.

Dans l'ensemble de la zone euro, le Produit Intérieur Brut (PIB) devrait progresser au taux annuel de 1,6 % en 2017 comme en 2018, après 1,8 % en 2016.



En France, la croissance n'a finalement atteint que 1,1 % en 2016, alors que le précédent gouvernement maintenait une prévision à 1,4 % jusqu'en fin d'exercice. Une embellie de la croissance française est cependant attendue pour 2017 par les principaux observateurs à 1,4 % voire 1,6 %. Ce regain proviendrait essentiellement d'une hausse de la demande extérieure adressée à la France, après des résultats pourtant particulièrement dégradés en 2016 (48,1 Md€ de déficit commercial). Le chômage demeure cependant élevé en France, avec un taux à 9,5 % au deuxième trimestre 2017, soit moins bien que la zone euro (9,1 %, en forte baisse depuis 2013).

Le nouveau gouvernement retient de son côté une croissance de 1,6 % en 2017 puis 1,7 % jusqu'en 2021 et 1,8 % en 2022³.

Malgré ce rebond, les perspectives de croissance sont soumises à de nombreux aléas. Sur le plan extérieur, les exportations françaises dépendent de la demande de ses partenaires commerciaux dans un contexte où les effets de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit ») demeurent très incertains, tout comme la situation économique des pays émergents. Sur le plan intérieur, la dynamique de la demande dépendra notamment de l'amélioration de la situation financière des entreprises et de la confiance des ménages dans un contexte de chômage élevé. À cet égard, le gouverneur de la Banque de France a réitéré ses mises en garde vis-à-vis de la montée des dettes

³ Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques, préparatoire au débat d'orientation des finances publiques-juillet 2017

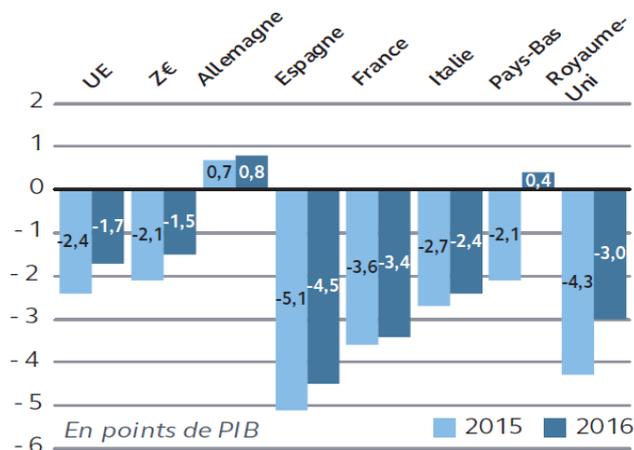
privées qui sont passées de 97 % du PIB en 2007 à 128 % en 2016. Ce surcroît d'endettement doit être examiné avec soin car il exprime également une vulnérabilité des ménages et des entreprises vis-à-vis d'une remontée des taux d'intérêt.

B. L'État concentre l'essentiel du déficit public

Depuis près d'une décennie, la France est en situation de déficit public excessif. Sur les quinze dernières années, le déficit n'a été inférieur à 3 % que deux années, en 2006 et en 2007. En 2016, le déficit public s'élève à 3,4 % du PIB (soit 75,9 Md€), en réduction de seulement 0,2 point par rapport à 2015.

Cette situation dégradée est d'autant plus marquante comparée à nos voisins européens dont le déficit public s'établit à 1,5 % en moyenne pour la zone euro. La France est désormais, avec l'Espagne, le seul pays de la zone euro dont le déficit public reste supérieur au seuil de 3 points de PIB.

Soldes publics en 2015 et 2016
en Europe (en points de PIB)



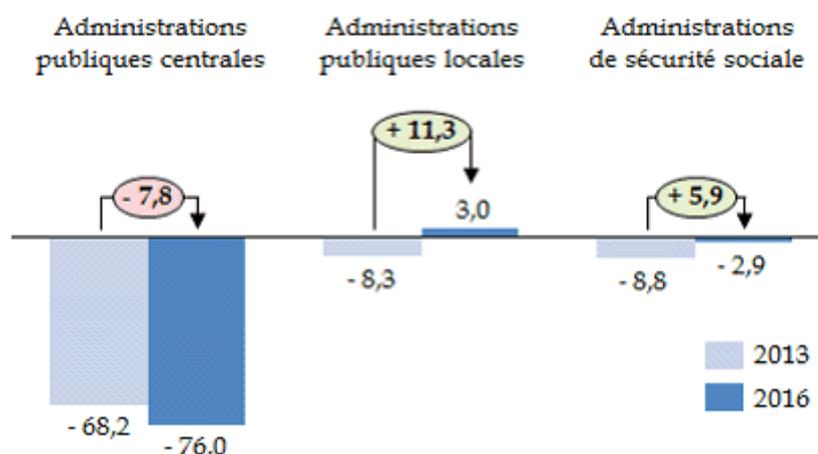
Source : Cour des comptes à partir des données de comptes nationaux d'Eurostat

Ce déficit structurel s'explique en grande partie par un niveau élevé des dépenses publiques, et alors que les prélèvements obligatoires figurent parmi les plus élevés d'Europe.

Si les dépenses ont crû un peu moins vite que le PIB en 2016, c'est une fois encore grâce aux efforts menés par les administrations publiques locales (APUL), dont les dépenses ont reculé de - 0,8 % en 2016. Le solde des APUL s'est ainsi sensiblement amélioré passant de - 0,1 Md€ en 2015 à + 3 Md€ en 2016. Même si le constat est à nuancer, l'État concentre cette année encore l'essentiel du déficit des administrations publiques.

Depuis 2013, les collectivités locales sont à l'origine des deux tiers de l'effort de réduction du déficit, alors même qu'elles ne représentent que 20 % des dépenses publiques.

Évolution des soldes des différentes catégories d'administrations publiques entre 2013 et 2016 (en milliards d'euros)



Source: commission des finances du Sénat (d'après : Insee, comptes nationaux)

Par ailleurs, dans les prévisions établies dans son rapport annuel sur la situation des finances publiques⁴, la Cour des comptes alerte le gouvernement sur sa capacité à tenir les objectifs de réduction du déficit public inscrits dans le programme de stabilité pour 2017 et au-delà.

Alors que la prévision de déficit public pour 2017 avait été fixée à 2,8 points de PIB dans le Programme de stabilité du précédent gouvernement, la Cour des comptes a révélé le caractère irréaliste de cette prévision, le déficit public étant attendu à 3,2 points de PIB en 2017. Il manque ainsi 8 à 9 Md€ à la France pour respecter ses engagements européens de déficit public. La Cour regrette à ce titre les pratiques récurrentes de sous-budgétisations opérées par le législateur en lois de finances qui affectent leur sincérité et entraînent des reports de charges pesant sur les exercices suivants.

En 2018, l'objectif de réduction du déficit à 2,9 % de PIB impose de stabiliser les dépenses en volume, alors qu'elles ont progressé de 0,9 % par an entre 2011 et 2016. Cette cible semble d'autant plus difficile à atteindre que l'exercice 2018 est caractérisé par de nombreux facteurs d'augmentation de la dépense publique : croissance de la masse salariale sous l'effet notamment des revalorisations accordées en 2016 et de l'augmentation des effectifs, progression des dépenses de sécurité et de défense, grands travaux d'infrastructures, atténuation des effets de la réforme des retraites de 2010.

Enfin, alors que la dette publique des pays de la zone euro baisse en proportion du PIB, elle a continué d'augmenter en France (+ 0,7 point), atteignant 96,3 %. Alors qu'elle était d'un niveau comparable avant la crise économique, la dette publique française, essentiellement issue de l'État, est aujourd'hui supérieure de près de 30 points de PIB à la dette publique allemande. Dans un contexte de remontée générale des taux d'intérêts et d'un possible arrêt des achats par la Banque centrale européenne de titres de dette publique, la charge de la dette portée par le budget de l'État pourrait sensiblement s'accroître alors qu'elle dépasse déjà aujourd'hui les 41 Md€.

⁴ Cour des comptes : Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques-29 juin 2017.

C. Une amélioration de la situation financière des collectivités locales au détriment de l'investissement

Seul secteur des administrations publiques en excédent, le solde des administrations publiques locales s'améliore sensiblement en 2016, passant de - 0,1 Md€ à + 3 Md€. Cette amélioration provient essentiellement des départements dont les comptes se sont redressés (+ 1,4 Md€ en 2016 après - 0,4 Md€ en 2015) et dans une moindre mesure des régions dont le besoin de financement se réduit (- 1,0 Md€ en 2016 après - 1,9 Md€ en 2015).

Mais, si les départements ont finalement réussi à redresser leur épargne de façon importante en 2016, c'est au prix d'efforts drastiques sur leurs dépenses de fonctionnement et du sacrifice de l'investissement. De plus, des inquiétudes plus structurelles demeurent en matière de financement des politiques sociales pour les départements.

1) Une hausse conjoncturelle des recettes

Les recettes totales des administrations publiques locales ont augmenté modérément en 2016 (+ 0,4 %, après + 0,9 % en 2015).

Associées à l'effort de redressement des comptes publics pour la troisième année consécutive, les collectivités subissent la baisse de leur dotation globale de fonctionnement. En 2016, les Départements ont ainsi perdu 1 Md€ et près de 4 Md€ en 4 ans. Au total, les collectivités auront vu les dotations fondre de 12 Md€ depuis 2014.

Si cette baisse a été compensée par le dynamisme de la fiscalité locale en 2016, celle-ci est plus délicate à mobiliser. En 2016, contrairement aux Hauts-de-Seine, 35 départements ont fait le choix d'augmenter leur taux de taxe sur le foncier bâti (TFB), dans des proportions importantes pour certains, augmentant au global le produit de la TFB de 7 %. Ce levier est cependant de moins en moins mobilisable, compte tenu du niveau atteint par les prélèvements pesant sur les contribuables. En outre, certaines recettes fiscales connaissent une forte volatilité, difficile à anticiper, ce qui complique l'élaboration des budgets. Ainsi, le produit des droits de mutations à titre onéreux a rapporté près de 10 Md€ en 2016, en hausse de 7,5 % (+ 5,8 % pour les Hauts-de-Seine), sous l'effet de la conjoncture favorable du marché immobilier.

Le projet présidentiel de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des français d'ici 2020 tend une nouvelle fois à remettre en cause la libre administration des collectivités et ne constitue pas en outre une solution pérenne de redéfinition des modèles de financement des collectivités pourtant attendue.

2) Un nouveau recul des dépenses d'investissement et des efforts substantiels en fonctionnement

En 2016, pour la deuxième année consécutive, les dépenses des collectivités locales ont reculé (-0,8 % en 2016 après - 0,9 % en 2015), pour s'établir à 248 Md€. L'effort réalisé apparaît d'autant plus significatif qu'il a porté sur les dépenses de fonctionnement. En effet, à la différence de l'année 2015 où elle provenait essentiellement de la baisse de l'investissement, la diminution des dépenses concerne également les dépenses courantes qui baissent de 0,2 %, ce qui s'ajoute à une baisse de 3,3 % des dépenses d'investissement.

▪ Le repli des dépenses d'investissement

L'investissement local, moteur essentiel de l'économie, demeure orienté à la baisse en 2016 (- 3,3 %), après avoir diminué de 9,7 % en 2015 et de 8,3 % en 2014, et ce alors même que le cycle électoral des communes, qui portent près de 60 % de l'investissement local, est supposé avoir exercé un effet positif.

Il est fort probable que la diminution des dotations de l'État constitue le principal facteur explicatif de la baisse observée. La Banque Postale estime à ce titre que la baisse des dotations explique environ 50 % de la baisse des investissements du bloc communal.

De leur côté, les investissements départementaux ont perdu plus du tiers de leur volume depuis 2009, ce qui n'est pas sans conséquence sur le niveau d'investissement du bloc communal, dont nombre de projets bouclent leur financement grâce à des subventions d'équipement départementales.

▪ Un effort important sur les dépenses de fonctionnement

La diminution des dépenses de fonctionnement résulte essentiellement d'une baisse des charges courantes (- 1,2 %) et d'une modération de la croissance des dépenses de personnel (+ 0,8 % contre + 1,7 % en 2015).

S'agissant plus précisément des départements, l'évolution moyenne de + 0,5 % enregistrée sur les dépenses de fonctionnement est la plus faible observée depuis 15 ans. Les dépenses de personnel se sont stabilisées autour de 12 Md€. En effet, les départements ont poursuivi leurs politiques de modération salariale et de limitation des recrutements (non-remplacement de départs en retraite). Afin de préserver les équilibres financiers, ils ont en outre fourni des efforts substantiels en matière de gestion, d'optimisation des coûts, ou encore d'organisation des services.

3) Une progression ralentie des allocations de solidarité

Un ralentissement de la croissance des dépenses sociales a été observé en 2016 au plan national pour les départements. En effet, alors que les besoins sociaux ne cessent d'augmenter avec le vieillissement de la population et un chômage important, les dépenses sociales des départements ont progressé de 1,9 % contre plus de 3 % les années précédentes, pour atteindre 36,8 Md€⁵. Les derniers travaux de l'Observatoire national de l'action sociale mettent néanmoins en exergue les raisons conjoncturelles de ce ralentissement.

5 « Dépenses sociales : 2016, une année en trompe-l'œil pour les départements », La lettre de l'Odas, Mai 2017.

En effet, en premier lieu, on constate un ralentissement de la hausse du Revenu de Solidarité Active (RSA) versé (+ 3,8 % après + 14,6 % en 2015) qui s'explique par la baisse du nombre de bénéficiaires (- 72 000). Cependant, cette chute s'explique principalement par le passage à la prime d'activité, qui remplace le RSA activité et qui ne comprend pas de système d'ouverture automatique des droits au RSA.

De même, l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement a conduit à réduire sensiblement les dépenses des départements auprès des établissements sociaux et médicaux sociaux concernant, d'une part, les frais de gestion et, d'autre part, les dépenses de personnel.

La dépense d'aide sociale à l'enfance augmente quant à elle de 40 M€ en 2016 pour atteindre 7,27 Md€ (+ 0,6 %). La dépense d'accueil représente près de 84 % du total de ces dépenses et augmente de 1,3 % : 3 600 jeunes supplémentaires ont été accueillis en 2016. L'accueil en établissement a lui progressé de manière plus significative (+ 2 %) pour atteindre 4 Md€, en raison notamment de l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA), dont l'augmentation est plus marquée qu'en 2015 (+ 25 % en 2016) notamment suite au démantèlement de « la Lande » de Calais.

D. Une organisation territoriale aux contours incertains

A l'occasion de la conférence nationale des territoires de juillet, le président de la République a porté à 13 Md€ la contribution des collectivités au redressement des comptes publics d'ici 2022, effort plus important que sous le quinquennat précédent.

Cependant, contrairement au dernier plan d'économie, l'effort demandé ne prendra pas la forme d'une baisse unilatérale des dotations mais d'une baisse des dépenses des collectivités. Les économies ne seraient pas calculées sur le montant des dépenses enregistrées par les collectivités en 2017 mais sur la « hausse tendancielle » de leurs dépenses de fonctionnement d'ici à 2022. Au final, cela se traduira par un plafonnement à 1,2 % hors inflation de la progression des dépenses de fonctionnement consolidées (budget principal et budgets annexes).

Pour s'assurer que les objectifs de réduction des dépenses soient tenus, le gouvernement souhaite mettre en œuvre une contractualisation financière avec les 300 collectivités de taille importante qui représentent 80 % des dépenses publiques locales. Les Hauts-de-Seine feront donc partie de ces collectivités qui signeront un contrat financier avec leur préfecture.

Néanmoins, de nombreuses interrogations demeurent : quels critères retenir pour juger de la bonne ou mauvaise gestion d'une collectivité ? Comment sera-t-il tenu compte des efforts d'économie déjà réalisés par certaines collectivités et qui devraient, d'après le gouvernement, bénéficier, en toute équité, d'un traitement spécifique ? A l'inverse, quelles pénalités se verront appliquer les collectivités les moins vertueuses ? Ces modalités devraient être connues d'ici le 2 décembre, date prévue pour la deuxième conférence nationale des territoires.

En outre, le président de la République a annoncé vouloir simplifier drastiquement la structure du Grand Paris et reconnu que la création de la métropole sur le périmètre de la petite couronne n'avait apporté ni stabilité, ni efficacité. Une conférence territoriale du Grand Paris a été annoncée pour l'automne. Le projet de fusion des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, que nous défendons, paraît pour l'heure la seule solution crédible aux défis de l'organisation métropolitaine.

II. Hypothèses d'évolution des ressources et péréquations du Département dans un contexte réglementaire incertain

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les dispositions du projet de loi de finances pour 2018 viennent préciser les annonces faites par le gouvernement lors de la conférence des territoires.

Des économies seront donc demandées aux collectivités locales à hauteur de 13 Md€ sur cinq ans, sans baisse brutale des dotations, mais avec un mécanisme de correction l'année d'après pour celles « qui ne joueront pas le jeu », selon les termes du président de la République. Le projet de loi de finances pour 2018 confirme que la contribution au redressement des comptes publics ne s'effectuera pas via la baisse des concours financiers de l'Etat.

Par ailleurs, la mesure de la territorialisation de la CVAE adoptée en loi de finances rectificative pour 2016, est abrogée, comme le préconisaient le Sénat et les services de Bercy, évitant ainsi pour notre Département la perte significative de CVAE que nous avons anticipée pour 2018. Toutefois, une nouvelle mesure visant à surpondérer le poids des établissements industriels dans la répartition de la CVAE risque d'annuler ce bénéfice.

C'est dans ce contexte que sont posées les hypothèses de progression des ressources et des péréquations pour 2018.

A. Les hypothèses d'évolution des principales ressources départementales

1) Les ressources fiscales

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pourrait subir la réforme de la territorialisation du produit issu des groupes

C'est en 2017 que 25 points de CVAE ont été transférés à la Région Ile-de-France, malgré l'absence de tout transfert de compétences. En contrepartie, la Région verse au Département une dotation de compensation obligatoire basée sur la CVAE perçue en 2016, et donc figée à ce montant. Ainsi, le Département percevra en 2017 près de 332 M€ de CVAE et 338 M€ au titre de la compensation, soit un total de **670 M€**, privant le Département de la dynamique afférente aux points transférés, soit environ 15 M€.

La CVAE que le Département percevra en 2018 correspond au produit fiscal encaissé par l'État en 2017. Si le PLF prévoit l'abrogation de la réforme de la territorialisation applicable aux groupes, qui aurait entraîné une baisse de produit estimée à 11 % pour notre Département, une nouvelle mesure est introduite, qui vise à surpondérer la valeur locative des locaux industriels prise en compte pour la territorialisation du produit de la CVAE, qui passerait de 5 à 21. Cette mesure n'est pas chiffrable à ce stade, mais il est à noter que le relèvement de cette pondération de 2 à 5 en 2014 avait eu un effet négatif estimé à 11 M€ sur le produit perçu par le Département, sans que les services de l'Etat n'aient pu le confirmer.

A titre prudentiel, la recette de CVAE attendue est estimée à 297 M€, combinant une progression du produit de 1 %, soit la moyenne observée depuis 2011, et l'effet négatif de la surpondération des locaux industriels. Ainsi, le Département percevrait en 2018 près de **297 M€** de CVAE et **338 M€** au titre de la compensation, soit un total de **635 M€**.

- La Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) poursuivrait sa tendance

Pour 2017, les travaux de révision des valeurs locatives des locaux professionnels étant achevés, ceux-ci sont intégrés dans les assiettes de la TFB, étant entendu que plusieurs dispositifs correctifs limitent les effets de la révision, tant pour les contribuables que pour les collectivités bénéficiaires⁶. Ces corrections sont censées s'appliquer tant que les locaux d'habitation n'ont pas fait l'objet d'une révision. En d'autres termes, l'impact positif de la révision n'est pas encore visible sur le produit de TFB encaissé.

L'hypothèse retenue pour 2018 tient compte de l'évolution du nombre de constructions de logements et de locaux professionnels impactant la variation physique des bases d'environ + 1,4 % pour les locaux professionnels et + 1,1 % pour les locaux d'habitation, d'un coefficient de revalorisation forfaitaire appliqué aux locaux d'habitation calqué sur l'inflation prévisionnelle 2018 soit + 1,2 % et d'une progression de + 1 % des exonérations existantes.

La taxe foncière constitue le seul impôt direct pour lequel le Conseil départemental dispose d'un pouvoir de taux. L'objectif du Département demeure le maintien de son niveau à 7,08 %, taux le plus bas de France après le Département de Paris. A titre d'information, le relèvement du taux à 8 % génèrerait un surplus de produit d'environ 42 M€.

Sans présager des conséquences d'un éventuel abandon de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, les hypothèses de travail sont maintenues, et le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'établirait en 2018 à près de **324 M€**, soit une progression de 1,8 % par rapport au produit notifié en 2017.

- Le produit des droits de mutation serait réévalué

L'exercice 2016 a connu un produit de droit de mutation exceptionnel, portant le produit à 605 M€, tiré non seulement par une conjoncture immobilière porteuse mais également par des ventes notables d'immeubles de bureaux. A noter que des précisions ponctuelles sur ces ventes significatives ont pu être apportées par la DDFIP des Hauts-de-Seine.

Pour 2017, les Notaires de France rappellent que l'immobilier reste un placement privilégié pour les ménages. La reprise de l'activité immobilière s'est encore accentuée début 2017 en Ile-de-France, les acquéreurs profitant du bas niveau des taux d'intérêt. Les acquéreurs se décident vite, les négociations sont réduites et même les biens à vendre depuis longtemps trouvent preneurs. Les hausses de prix se généralisent, alimentées par la pression de la demande au regard de l'offre.

⁶ Le dispositif de neutralisation, qui vise à garantir que la proportion contributive des locaux professionnels restera identique tant que les valeurs locatives des locaux d'habitation ne seront pas elles-mêmes révisées. Le « planchonnement », qui vise à limiter les variations extrêmes des valeurs locatives à la hausse ou à la baisse sur 10 ans. Le lissage, qui atténue les variations de cotisation à la baisse ou à la hausse sur 10 ans.

La volatilité de ce marché et la multiplicité des facteurs explicatifs rendent difficile la prévision du produit des droits de mutation et délicat le pilotage des équilibres budgétaires. Toutefois, les prévisions pour 2018 seraient rehaussées de 70 M€, pour s'établir à **503 M€**, en intégrant la taxe additionnelle. Ces montants seront affinés, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018, en fonction des encaissements constatés en 2017.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle à la taxe de séjour, et les taxes d'urbanisme seraient maintenues

Les autres impôts indirects tels que la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle à la taxe de séjour devraient rester stables à **13 M€** et **0,5 M€**.

Quant aux taxes d'urbanisme, composées majoritairement de la taxe d'aménagement, elles s'élèveraient à **12 M€**, ce qui pourrait correspondre à un rythme de croisière modéré.

2) Les dotations et les compensations liées aux transferts de compétences

- La baisse de la DGF et des compensations des exonérations pourrait ralentir

La mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md€ du précédent gouvernement s'est achevée en 2017. Le programme du nouveau président de la République prévoit de faire contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics par une économie sur les dépenses de fonctionnement. Les prévisions 2018 prennent en compte le seul impact de l'écêtement péréqué qui a pour objet de financer la part de la DGF relative à la dynamique de la population et la part affectée à la péréquation, pour s'établir à **96 M€**, soit une baisse de 2 M€ par rapport au montant notifié de 2017 (98 M€). Le projet de loi de finances pour 2018 fixe à 10 M€ la hausse de la péréquation interne à la DGF des départements. Au final, la DGF aura donc perdu environ 168 M€ entre 2013 (264 M€) et 2018 (96 M€).

Les dotations de compensation d'exonérations fiscales se contracteraient pour atteindre un peu plus de **1 M€**.

- La compensation des transferts de compétences

Les dotations de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) versées au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pourraient s'établir à **17 M€**.

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), complétée par une part de Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) visant à compenser les transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation devraient rester stables, à près de **82 M€**.

Les ressources dédiées à la gestion du RSA devraient rester stables, la TICPE se maintenant à **99 M€** et le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) à **4 M€**.

3) Les autres recettes de fonctionnement

Elles s'élèveraient à plus de **90 M€** et correspondent, d'une part, à des reprises de provisions, d'autre part, aux recettes dites « métiers », telles que les recettes liées à l'hébergement des personnes âgées et handicapées, les locations, les redevances d'occupation de la voirie départementale ainsi que les remboursements de rémunérations sur les personnels mis à disposition.

4) Les recettes réelles d'investissement hors dette

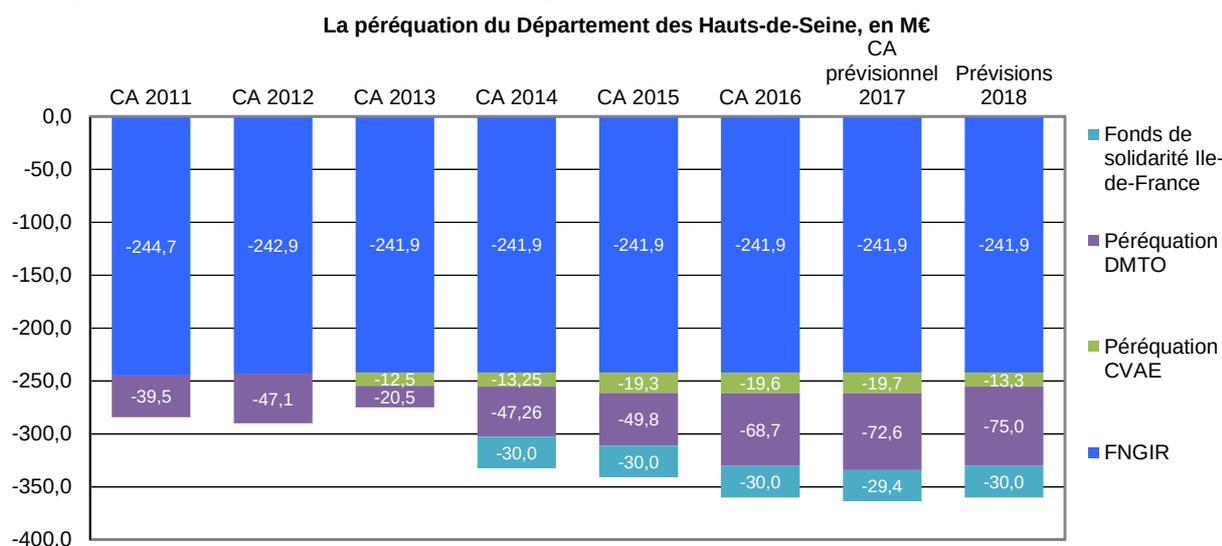
Les recettes réelles d'investissement hors dette pourraient atteindre près de 140 M€. Parmi celles-ci :

- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui permet au Département de récupérer une partie de la TVA ayant grevé ses dépenses d'investissement de l'année précédente. Le montant du FCTVA 2018 pourrait atteindre **40 M€** ;
- la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC), qui reste gelée à sa valeur de 2008, soit **7 M€** ;
- les autres recettes d'investissement, qui sont constituées du solde des participations de l'État pour les aides à la pierre pour **3 M€**, des subventions reçues au titre de la construction des tramways pour **26 M€**, et des cessions d'immobilisations comprises **entre 20 et 30 M€**.

Globalement, les recettes de fonctionnement pourraient donc s'élever à près de 1,6 Md€ en 2018 (hors FNGIR), en progression d'à peine 7 M€ par rapport au BP 2017, malgré la forte réévaluation du niveau des droits de mutation. Quant aux recettes d'investissement hors emprunts, elles s'établiraient à près de 140 M€.

B. Les mécanismes de péréquation financière

Le projet de loi de finances pour 2018 ajuste les mécanismes de péréquation.



1) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le Département reverse **242 M€** au titre du FNGIR qui a pour objet de lisser les écarts entre les sommes encaissées avant et après la réforme fiscale de 2011 (suppression de la taxe professionnelle). Son montant est figé depuis 2013.

2) La péréquation sur les droits de mutation

Le Département contribue au fonds de péréquation des droits de mutation depuis sa création en 2011 et au prélèvement de solidarité depuis 2014. Le total de cette contribution est plafonné à 12 % du produit des droits de mutation de l'exercice N-1. La contribution totale pourrait approcher **75 M€**, eu égard au dynamisme du marché immobilier constaté à fin septembre 2017.

3) Le fonds de péréquation de la CVAE

Suite au transfert de 25 points de CVAE des départements aux régions, l'abondement du fonds risque de ne plus être garanti. C'est pourquoi le projet de loi de finances pour 2018 ajuste les règles de répartition de la contribution au fonds. La contribution du Département passerait ainsi de 3 % à 4 % de la CVAE perçue en N-1, pour s'établir à **13 M€**.

4) Le fonds de solidarité des départements d'Ile-de-France

Créé en 2014, cette péréquation induit une charge pour notre Département égale à la moitié du montant du fonds, correspondant au plafond de la contribution pour un Département. En 2017, les Hauts-de-Seine ont contribué à hauteur de 29,4 M€, soit davantage que Paris (28,3 M€), la Seine-Saint-Denis en demeurant le principal bénéficiaire avec près de 28 M€ nets. L'hypothèse est posée pour 2018 que le plafond et le montant du fonds ne seraient pas modifiés. La contribution devrait donc être de **30 M€** pour les Hauts-de-Seine (= 50 % x 60 M€).

Au global, **le Département devrait contribuer à la solidarité territoriale via la péréquation par des transferts de 360 M€ en 2018**, soit un montant supérieur à celui de 2017.

III Les orientations budgétaires pour la mise en œuvre des politiques publiques

La poursuite des efforts de gestion menés depuis plusieurs années a permis au Département d'absorber la réduction des concours financiers de l'État et de maintenir un niveau d'investissement soutenu au profit des Alto-séquanais. Ce choix résolu en faveur de l'investissement justifie notre approche rigoureuse des politiques publiques. L'intégralité des dispositifs départementaux est ainsi être questionnée afin de répondre aux priorités de la collectivité tout en garantissant la qualité du service rendu aux usagers, à travers l'analyse de trois axes fondamentaux :

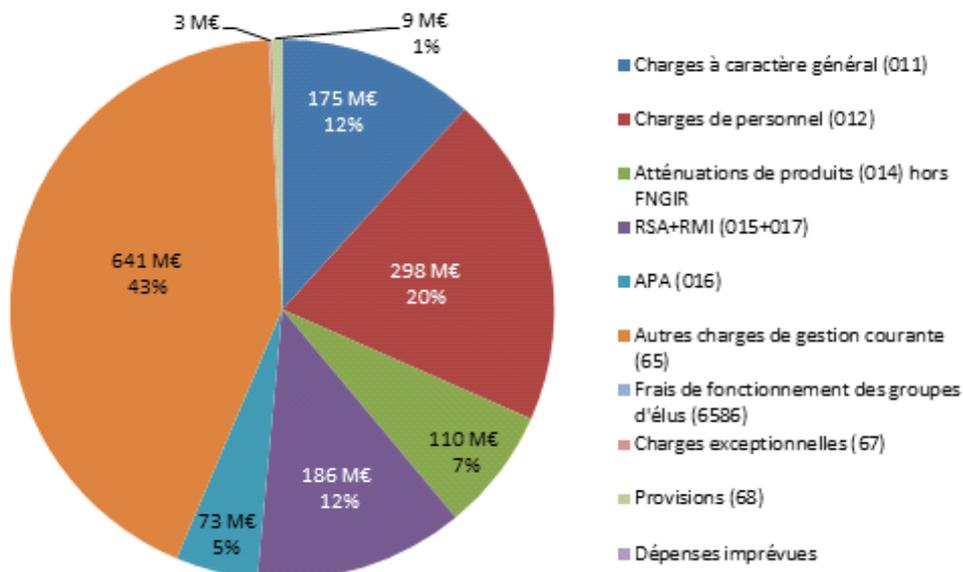
- les emplois budgétaires et la masse salariale ;
- les moyens de fonctionnement de l'administration ;
- les conditions de mises en œuvre des politiques publiques.

Le tableau suivant illustre les dépenses de fonctionnement du Département par chapitre fonctionnel, unité de vote du budget de la collectivité.

Avec charges financières et hors FNGIR (en M€)

	CA 2015	%2015/2014	CA 2016	%2016/2015	BP 2017
Dépenses réelles de fonctionnement par fonction	1 511,22	3,33%	1 509,22	-0,13%	1 520,51
Opérations ventilées	1 349,66	-0,62%	1 331,47	-1,35%	1 387,51
930 Services généraux	137,34	1,59%	132,01	-3,88%	137,72
931 Sécurité	41,09	3,42%	41,36	0,66%	41,99
932 Enseignement	97,82	-8,37%	97,72	-0,10%	99,03
933 Culture, jeunesse, sports et loisirs	44,91	-2,36%	43,99	-2,05%	63,97
934 Prévention médico-sociale	39,54	-2,06%	36,04	-8,85%	37,87
935 Action sociale	569,62	0,05%	556,33	-2,33%	572,22
935-4 & 935-6 RMI/RSA	171,92	2,90%	177,06	2,99%	186,46
935-5 APA	67,83	-2,15%	68,82	1,46%	73,07
936 Réseaux et infrastructures	33,07	-2,36%	31,17	-5,75%	29,77
937 Aménagement et environnement	46,51	-7,93%	46,30	-0,45%	45,32
938 Transports	96,6	0,36%	97,34	0,77%	98,18
939 Développement	3,41	-8,09%	3,34	-2,05%	1,91
Opérations non ventilées	161,56	54,68%	177,75	10,02%	132,70
940 Impositions directes	49,29	13,97%	49,64	0,71%	49,67
941 Autres impôts et taxes	49,92	5,32%	68,73	37,68%	60,10
943 Opérations financières	7,82	1,14%	7,07	-9,59%	13,77
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,33	-23,26%	0,33	0,00%	0,52
945 Provisions	54,2	860,99%	51,99	-4,08%	8,64
Opérations sans réalisation					0,30

Composition des dépenses de fonctionnement par chapitres comptables (hors dette & FNGIR)



Données BP 2017

A. Le rapprochement avec les Yvelines : la poursuite des mutualisations

Amorcé en 2016 avec, pour première réalisation concrète, la création d'un service unique d'archéologie préventive, le rapprochement avec les Yvelines s'est accéléré en 2017. De nouvelles compétences ont été mutualisées et transférées à l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92). Le regroupement des services d'entretien et d'exploitation de la voirie départementale et des services en charge de l'adoption, deux domaines emblématiques de l'action départementale.

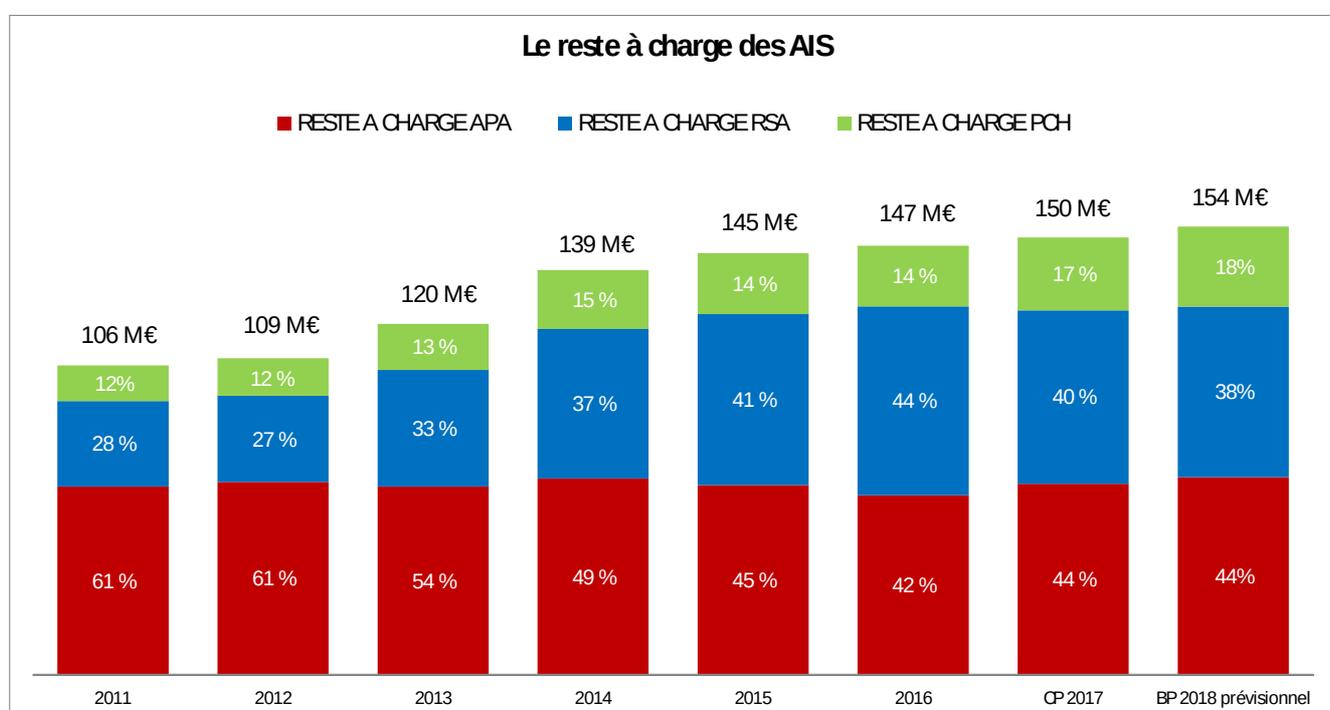
Ces regroupements ont eu lieu à moyens budgétaires constants, avec la perspective de réaliser des économies d'échelles. La coordination des actions se poursuivra en 2018, avec le démarrage des travaux du futur Foyer d'accueil médicalisé interdépartemental, pour lequel 2 M€ sont prévus en investissement.

B. Les dépenses de solidarité : une priorité départementale

Le montant du budget dédié aux actions sociales devrait s'élever en 2018 à 850 M€⁷ en fonctionnement.

Le département maintiendra évidemment son concours au financement des politiques de solidarité, avec des dépenses dédiées aux AIS qui devraient demeurer stables, autour de 284 M€ (- 0,32 % par rapport à 2017).

Le reste à charge des AIS pourrait encore progresser de 4 M€, pour s'élever à 154 M€. Depuis 2011, le Département a ainsi porté 916 M€ de reste à charge consacré à l'APA, au RSA et à la PCH.



⁷ 7 Chapitres fonctionnels 934, 935, 935-4, 935-5 et 935-6.

1. L'autonomie des personnes âgées et handicapées

Les crédits consacrés au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées devraient atteindre 322 M€ en 2018, compte tenu notamment des évolutions réglementaires, en particulier :

- pour l'APA en établissement, la généralisation du versement sous forme de dotation globale, qui se traduit par une légère baisse des dépenses ;
- la création de la Carte Mobilité Inclusion pour les personnes âgées dépendantes et en situation de handicap, visant à remplacer les différentes cartes d'invalidité ou de stationnement existantes.

Par ailleurs, la mise en place du paiement différentiel se poursuit et sera élargi à l'ensemble des établissements accueillant des personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale ou des personnes handicapées, dans les Hauts-de-Seine et dans les autres départements. Cette évolution a pour conséquence une diminution à la fois des dépenses et des recettes, estimées à 16 M€ puisque les établissements se substitueront au Département pour assurer la récupération des participations des bénéficiaires.

Une progression des prix de journée de 0,5 % dans les établissements pour personnes âgées et handicapées est également à prévoir, ainsi que des ouvertures (37 places de foyer d'hébergement fin 2017) ou des extensions d'équipement, le Département poursuivant le développement d'une offre d'accueil adaptée notamment pour les personnes les plus lourdement handicapées.

Les dépenses consacrées à l'aide à la mobilité des personnes âgées et handicapées devraient s'élever à 24 M€, dont 21 M€ pour le titre Améthyste, qui a vu son montant augmenté par le STIF de 3 % au 1^{er} août 2017 et devrait bénéficier à 46 000 personnes, soit un niveau stable par rapport à 2017.

Les recettes prévisionnelles sont estimées à 46 M€, en baisse de 27 %. Cela s'explique par la mise en place du paiement différentiel et par la prévision de reprise anticipée des crédits versés par l'Etat au titre du concours à l'APA 2, au vu des dépenses réalisées par l'ensemble des départements.

2. Le soutien aux personnes en difficultés sociales ou en réinsertion

Le budget dédié aux personnes vulnérables pourrait atteindre près de 192 M€, pour l'essentiel en faveur des bénéficiaires du RSA (allocations et financement des actions d'insertion).

Les dépenses prévisionnelles de l'allocation RSA pourraient avoisiner 175 M€, en légère baisse par rapport à 2017 (- 0,85 %). Malgré une amélioration de la situation économique, l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA payés, qui a baissé de 4 % entre mai 2017 et mai 2016 pour s'établir à 29 441, demeure incertaine.

Par ailleurs, le programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE) reste la pierre angulaire de la politique départementale d'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi durable. Le Département y consacre plus de 9 M€, notamment dans le cadre de la Convention d'appui aux politiques d'insertion signée pour la période 2017-2019, qui prévoit notamment :

- le lancement de nouvelles actions destinées à faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes de moins de 30 ans (bénéficiaires du RSA, sans emploi ou suivis par l'ASE)

par des actions de coaching, des bénéficiaires du RSA seniors ou présentant des incapacités avec une action « sur mesure » de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi ;

- dans le cadre du Fonds social européen, la poursuite des actions déjà cofinancées comme la montée en charge du dispositif d'auto-école sociale, la poursuite du « Coaching vers l'emploi » pour dynamiser et accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA nouveaux entrants dans le dispositif.

Enfin, les dépenses dédiées au Fonds de solidarité pour le logement sont estimées à 6 M€, dont 3 M€ pour l'accompagnement social lié au logement (ASLL) assuré par les communes ou CCAS et des associations.

Des crédits à hauteur de 2 M€ sont à prévoir pour l'aide aux victimes, en particulier pour les dispositifs Assistance Victimes Hauts-de-Seine et Femmes Victimes de Violence.

3. La protection de l'enfance

Le budget consacré à la protection de l'enfance devrait s'élever à 167 M€, fortement impacté par l'accueil des mineurs non accompagnés, dont les prises en charge devraient mobiliser 19 M€ en 2017 (contre 15,3 M€ en 2016) et est estimé à 21 M€ pour 2018. Cette prévision dépend fortement l'intensification actuelle des flux migratoires.

Les orientations prises pour 2018 s'inscrivent dans la continuité des actions menées : améliorer la prévention des situations à risque, privilégier les aides éducatives à domicile plutôt que le placement, favoriser le placement familial plutôt qu'en établissement collectif. Près de 119 M€ devraient ainsi être dédiés en 2018 au financement de l'hébergement des enfants et des jeunes.

La diversification de l'offre d'accueil, pour garantir une adéquation des prises en charge en fonction du profil des enfants, se poursuivra par le développement d'alternatives au placement, comme les accueils de jour ou l'accueil modulable, et le recours à des dispositifs plus souples comme les foyers de jeunes travailleurs. En parallèle, une optimisation de l'activité de placement est visée, avec le développement d'outils de suivi en temps réel des places disponibles ainsi que la priorité donnée à une prise en charge dans les établissements des Hauts-de-Seine. Ces orientations répondent à la nécessité d'une réponse individualisée et de qualité.

4. L'accueil de la petite enfance et la protection maternelle et infantile

Le budget prévu pour la protection maternelle et infantile et la petite enfance devrait s'élever à plus de 29 M€, auxquels doivent être ajoutés 17 M€ de crédits pour les crèches conventionnées pour l'année 2018. Un budget de 26 M€ serait destiné au soutien des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) non inclus dans le cadre de la municipalisation. Plus de 500 crèches devraient ainsi bénéficier d'une aide au fonctionnement. L'accueil des enfants handicapés et des enfants faisant l'objet d'une mesure éducative dans le cadre de la protection de l'enfance continuera à être particulièrement soutenu.

Les crèches de Bourg-la-Reine seront municipalisées au 1^{er} janvier 2018, achevant ainsi le processus de municipalisation.

Le Département développe son soutien à l'enfance handicapée et financera au second semestre 2018 la création de deux Plateformes de diagnostic autisme de proximité (PASP) et la création de 20 nouvelles places de centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Le budget dédié à ces actions devrait atteindre 1 M€ en 2018.

Le budget 2018 devrait également permettre comme chaque année d'aider financièrement les familles ayant un enfant de moins de 3 ans et qui ont fait le choix d'employer un assistant parental ou un assistant maternel agréé (hors crèches familiales) par le biais du dispositif BébéDom 92, 8 M€ sont ainsi prévus.

Près de 3 M€ (hors frais de personnel) sont consacrés à la promotion de la santé maternelle et infantile pour le fonctionnement des centres de PMI et près d'1 M€ en direction des jeunes pour le fonctionnement des CPEF (centres de planification ou d'éducation familiale).

En 2018, la Direction Protection Maternelle et Infantile – Petite Enfance bénéficiera d'un nouveau système d'information (informatisation du dossier médical, @service pour le suivi de grossesse et la recherche de modes de garde) qui permettra d'offrir de nouveaux services aux jeunes parents de notre département.

C. Une évolution maîtrisée des autres dépenses de fonctionnement

1. Les dépenses de personnel

▪ Les dépenses de personnel en 2018

La projection 2018 marque la continuité de la maîtrise des dépenses de personnel avec une prévision de 292 M€.

Ce budget intègre néanmoins des mesures nouvelles issues de décisions gouvernementales qui ont eu un impact important en 2017, qui se poursuit sur 2018, telles que :

- o la revalorisation de la valeur du point d'indice majoré (+ 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et + 0,6 % au 1^{er} février 2017) : l'impact pour le Département est estimé en année pleine à 3 M€,
- o la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR), qui prévoit un ensemble de mesures mises en œuvre progressivement de 2016 à 2020, visant pour tous les cadres d'emplois à modifier les grilles d'échelonnement indiciaire et les durées d'avancement d'échelon pour tendre vers un cadencement unique, ainsi qu'à organiser le transfert d'un montant plafonné de primes vers le traitement indiciaire brut. L'impact 2018 est estimé à près de 2 M€ (GVT inclus).

▪ Les effectifs permanents en 2018

L'exercice 2018 sera proposé à structure constante d'effectif à travers l'anticipation des départs à la retraite. Une étude prospective établie à partir de l'âge moyen de départ constaté permet de projeter 147 départs prévisionnels pour 2018, mais avec une tendance à la hausse pour les années 2019 (182 départs prévisionnels) et 2020 (212 départs prévisionnels). Aussi, ce sont près de 750 départs sur quatre ans qu'il convient d'anticiper sur des missions très diverses au regard du nombre de métiers représentés dans les services du Département.

- La stratégie de développement des ressources humaines

L'année 2018 va permettre de poursuivre le déploiement de projets RH majeurs liés tant à l'évolution du contexte réglementaire qu'à la volonté du Département de poursuivre la modernisation de la gestion des ressources humaines.

- Le projet Vision'ère

Le projet managérial Vision'ère, initié en février 2015, et structuré autour de 3 chantiers (renforcer le collectif, créer les conditions de l'innovation, mettre en place les conditions d'un développement dynamique des compétences) et 23 projets concrets.

Sur le volet RH, le projet permettra notamment :

- o la poursuite du déploiement d'une GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences), notamment via l'acquisition en 2018 d'un logiciel de gestion des compétences, permettant notamment la dématérialisation des entretiens professionnels annuels, et l'analyse des écarts entre les compétences acquises et les compétences requises, afin de déclencher des plans de formation, voire de recrutement ;
- o la notification du marché sur l'école de formation des cadres du Département est également prévue en 2018, avec pour objectif de proposer à l'ensemble de l'encadrement une offre pertinente de formation.

Enfin, l'année 2018 verra plus de 100 agents du Département expérimenter le télétravail un jour par semaine, impulsant ainsi de nouvelles méthodes et organisations du travail devant permettre d'accroître l'efficacité.

- La mise à jour des dispositifs indemnitaires

L'année 2018 sera marquée par la poursuite de la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) entamée en 2017 pour 12 cadres d'emplois (notamment l'ensemble de la filière administrative et animation). Cette réforme impacterait la masse salariale 2018 pour 2 M€.

Il s'agit d'une réforme importante du régime indemnitaire découlant du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et ayant vocation à se substituer à toutes les primes et indemnités ayant le même objet. Le RIFSEEP est composé de deux parts :

- une part liée à la fonction, dont le montant sera différent en fonction du grade ;
- une part facultative liée à l'investissement individuel.

Ce nouveau régime indemnitaire simplifié et transparent permettra de valoriser davantage les responsabilités exercées, et ainsi de dynamiser la mobilité interne.

2. Des systèmes d'information toujours plus performants

Le Schéma directeur des systèmes d'information pour la période 2015-2019 se fixe pour objectifs de :

- o maîtriser la sécurité des systèmes d'information et des infrastructures pour une optimisation des coûts de support et de maintenance des licences et pour disposer d'un socle technique permettant d'évoluer vers un mode cloud ;

- o renforcer la qualité du service rendu, à la fois en fiabilité et en performance, en modernisant l'environnement de travail des agents ;
- o poursuivre la voie de la dématérialisation avec le citoyen.

Les premières phases de transformation, engagées depuis 3 ans, se prolongeront en 2018 pour se concentrer sur les projets suivants :

- o la construction d'un réseau très haut débit pour le Département et ses sites distants, projet sur 3 ans, pour l'amélioration des débits réseaux et répondre aux nouveaux enjeux de dématérialisation ;
- o la poursuite du déploiement du projet de gestion de la relation citoyen dans l'objectif d'offrir aux alto-séquanais un guichet unique pour toute démarche auprès du Département.

3. La recherche d'efficience dans la mise en œuvre des politiques publiques

▪ Un cadre pédagogique attractif

Les moyens alloués aux collèges, notamment dans le cadre des dotations de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et du forfait d'externat, visent à assurer les meilleures conditions d'accueil, afin d'offrir à tous, élèves et personnels des collèges publics et privés, un cadre épanouissant propice au travail et à l'effort.

Le Département gère désormais directement les dépenses d'eau, d'électricité et de gaz des collèges publics. En 2018, il aura aussi repris en gestion directe l'ensemble des contrats de maintenance des équipements de chauffage. Les crédits correspondants ne sont donc plus prévus dans les dotations de fonctionnement. Le Département souhaite ainsi réaliser des économies d'échelle, par une gestion centralisée des contrats, mais aussi apporter son expertise technique sur les dépenses d'énergie afin d'augmenter la qualité de service. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des investissements en cours ou à venir sur la performance énergétique des collèges.

En matière de restauration scolaire, le Conseil départemental assume à hauteur de 50 %, le coût de la restauration voire bien au-delà pour plus d'un quart des familles bénéficiant d'un tarif social (près de 2 M€ en 2017 pour l'aide à la demi-pension).

La politique éducative départementale a pour objet l'aide à la réussite de tous les collégiens. Elle s'exprime depuis quelques années par un programme ambitieux de développement de l'usage des technologies numériques dans tous les établissements.

Le Département poursuivra son action d'accompagnement des élèves en difficulté en proposant des actions éducatives (plus de 2 M€), telles que :

- o le dispositif de soutien aux collégiens en difficulté (ex : Actions éducatives pour tous), qui a accueilli pour l'année scolaire 2016-2017 plus de 9 300 élèves au sein de 287 ateliers pédagogiques et d'études encadrées, pour leur permettre d'acquérir des savoirs et de mobiliser leurs compétences ;
- o le Plan pour la Réussite à l'Ecole et une Meilleure Insertion Scolaire, PREMIS, permettant de lutter contre l'échec scolaire d'élèves en très grande difficulté au travers d'ateliers en petits groupes et de tutorat ;

- o le Soutien aux Initiatives Educatives Locales (SIEL) en ayant rendu possible en 2016-2017 pour 91 collèges publics et privés, le montage de 179 projets éducatifs avec un partenaire local pour 10 187 élèves ;
- o le soutien aux forums des métiers locaux (19 forums pour la deuxième année pour environ 5 697 élèves) ;
- o sans oublier la médiation éducative, dispositif de prévention des conflits au sein des collèges publics des Hauts-de-Seine (74 médiateurs éducatifs affectés dans 63 collèges à la rentrée 2017-2018).

Les dynamiques de territoire seront développées par sept coordinateurs de territoire, installés au deuxième semestre 2017 au sein des territoires d'action sociale du Département. Chargés d'impulser un travail de coordination des actions menées auprès des jeunes, leur rôle est également de mettre en réseau les services départementaux et les associations et services subventionnés par le Département dont les actions ne sont pas toujours suffisamment évaluées, dans une démarche de développement social et éducatif des territoires.

Enfin, conformément aux orientations fixées par le groupe de travail constitué au sein de l'assemblée départementale début 2016, le dispositif Pass Hauts-de-Seine poursuivra sa mutation afin de s'adapter au mode de vie des collégiens. Il deviendra le Pass+ Hauts-de-Seine avec de nouveaux services proposés aux collégiens et aux familles, en plus de l'aide départementale pour l'incitation à la pratique d'activités extrascolaires. Pour la rentrée 2017, les familles ont notamment bénéficié d'un outil de soutien scolaire en ligne.

- La mise en œuvre de la politique de la ville

Depuis 2015, le Département finance des actions en faveur des quartiers dits prioritaires au moyen d'une contractualisation avec chaque commune concernée. Il s'agit de définir, dans ce cadre, des objectifs partagés d'intervention et des indicateurs d'évaluation.

L'année 2018 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des actions de la politique de la ville dans les territoires prioritaires suivant deux axes prioritaires, à savoir l'insertion des publics fragiles et la réussite éducative en particulier des collégiens.

- La prévention de la délinquance :

Le soutien aux actions locales de prévention de la délinquance et de la radicalisation menées dans le cadre des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) se poursuivra pour approcher le million d'euros mobilisés.

Plus de 40 M€ seront consacrés aux participations du Département au budget de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et aux services communs de la Préfecture de police de Paris, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2017, notamment liée à l'application de plusieurs mesures salariales réglementaires.

- Les contrats de développement entre le Département et les communes

Les contrats de développement ont pour objet de réunir dans un même document les différentes subventions départementales destinées aux communes en fonctionnement et en investissement. Les objectifs de ce partenariat sont notamment d'améliorer la lisibilité des actions et des projets soutenus par le Département et de favoriser la rationalisation de la gestion administrative.

Les crédits mobilisés au titre de l'exercice 2018 devraient s'élever à près de 25 M€ en fonctionnement⁸. Les principales actions subventionnées en fonctionnement portent sur la petite enfance, le sport (avec notamment la poursuite du dispositif Parc-courons pour les communes qui le souhaitent), la culture et la coordination gérontologique.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, trente-trois communes ont déjà conclu un contrat de développement Département-Ville⁹. Parmi ces contrats, trois arrivent à leur terme le 31 décembre 2017 et seront renouvelés en 2018 (Nanterre, Puteaux et Vaucresson).

- Une politique sportive ouverte à tous

Le Département offre des infrastructures sportives de qualité aux Alto-séquanais tel que le Domaine départemental du Haras de Jardy, le Stade départemental Yves-du-Manoir, la Fosse de plongée Aqua Hauts-de-Seine ou encore le Parc départemental de la Grenouillère à Antony, suite à sa reprise par le Département depuis le 1^{er} novembre 2016.

L'engagement du Département en faveur des collégiens, des jeunes en situation de handicap, et de ceux qui ne partent pas en vacances sera poursuivi en 2018, notamment grâce au dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine.

Dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses, l'effort pour le soutien aux associations sportives locales est reconduit dans le cadre de la politique de contractualisation avec les communes.

Le soutien au sport de haut niveau, marqueur de l'identité de notre Département et porteur de valeurs positives, sera également maintenu.

- Une politique culturelle pour tous les publics

Le Département des Hauts-de-Seine a l'ambition de rendre la culture accessible à tous les publics, de soutenir des contenus exigeants, de promouvoir l'innovation culturelle et de développer l'attractivité du territoire. Il intervient dans l'ensemble des champs artistiques et culturels représentés sur le territoire alto-séquanais : musique, théâtre, éducation artistique, mise en valeur du patrimoine.

⁸ 22 M€ sont prévus en investissement pour financer des projets tels la construction / rénovation d'écoles et de gymnases, la réhabilitation de halles de marché et de bâtiments historiques ou encore sur des opérations d'aménagement urbain.

⁹ Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Chaville, Clamart, Clichy-la-Garenne, Colombes, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, la Garenne-Colombes, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, le Plessis-Robinson, Levallois-Perret, Malakoff, Marnes-la-Coquette, Meudon, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sceaux, Sèvres, Suresnes, Vanves, Vaucresson et Ville d'Avray.

En matière de dépenses de fonctionnement, la rationalisation des coûts des dispositifs et événements départementaux tient compte des priorités départementales et du développement de l'action en direction des publics. En particulier, en 2018, les crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle (EAC) sont consolidés (maintien des dispositifs dédiés et renforcement des actions d'EAC dans les événements départementaux et dans le cadre des conventionnements). Par ailleurs, cette année verra l'achèvement du désengagement progressif amorcé en 2015 vis-à-vis des partenaires non structurants, conduit en complémentarité avec le renouvellement des contrats de ville. Les impératifs en matière sécurisation des lieux et événements culturels dans le contexte post-attentats sont aussi pleinement pris en compte. Enfin, 2018 sera la première année pleine d'exploitation de la Seine musicale et celle de la préparation de la réouverture du Musée départemental Albert-Kahn.

Une progression des recettes de fonctionnement est prévue en 2018 liée non seulement aux sources déjà mobilisées pendant l'exercice 2017 : droits d'entrée dans les musées, recherche active de subventions (DRAC, SACEM...), mécénat de projet et privatisations d'espaces, mais aussi aux nouvelles recettes liées à l'implantation de commerces à la Seine musicale.

- La recherche d'économies pour l'entretien des bâtiments

L'année 2017 a été marquée par le déploiement de marchés de maintenance multi technique, mais aussi par l'amélioration de la stratégie d'achat, notamment grâce à la gestion centralisée des contrats de fourniture de fluides et d'entretien de chauffage des collèges.

Les prévisions pour 2018 tiennent également compte de l'évolution du parc immobilier et des efforts de rationalisation entrepris par notre collectivité (regroupement de sites, cession de bâtiments, améliorations suite à des travaux d'investissement).

Tout cela permet de dégager des économies de gestion substantielles, tout en maintenant un service de qualité.

Enfin, les travaux d'amélioration et de perfectionnement des bâtiments liés aux contrats de performances énergétiques porteront progressivement leurs fruits à compter de 2019-2020 avec une diminution attendue des consommations de fluides.

- Le soutien au développement territorial

Dans un contexte d'évolutions technologiques toujours plus rapides et de répartition des activités à l'échelle mondiale, développer l'attractivité de son territoire reste un enjeu majeur pour préserver sa compétitivité. Source d'emploi et de richesse, le développement économique contribue à l'équilibre de notre tissu social et à la pérennisation de nos ressources.

A cet effet, le Département met en œuvre une stratégie visant à :

- o développer le tourisme sur l'ensemble du territoire. Après avoir internalisé le Comité Départemental du Tourisme, le Département a lancé en 2017 une nouvelle politique interdépartementale de développement touristique, articulée autour de plusieurs axes : tourisme d'affaires, tourisme et innovation, slow tourisme, tourisme collaboratif, tourisme fluvestre, etc ;

- o promouvoir, y compris à l'international, les atouts du territoire des Hauts-de-Seine, de ses filières « fortes » et de son quartier d'affaires pour attirer les entreprises et favoriser la réalisation de leurs projets d'investissements, en particulier dans le cadre du Brexit.

Le Département continue par ailleurs d'accorder une attention prioritaire à la bonne santé de son tissu économique local, en partenariat avec les organismes consulaires et les autres réseaux d'acteurs concourant à la création d'entreprises et d'emplois pour tous les publics. En particulier, le Département poursuivra en 2018 sa politique de développement de l'économie collaborative, mise en œuvre depuis 2011, en assurant un rôle de conseil et d'accompagnement des initiatives locales (inscription de clauses sociales dans les marchés publics, création de tiers lieux, mise en relation entre collectivités, financeurs et porteurs de projets, etc.).

- Une gestion responsable des parcs et jardins départementaux

Le patrimoine paysager du Département fait l'objet d'une gestion raisonnée visant à maintenir le niveau de service offert à ses nombreux usagers tout en contrôlant les moyens nécessaires aux prestations d'entretien et au fonctionnement courant.

A ce titre, la labellisation « espace végétal écologique » des parcs et jardins départementaux donne lieu à l'élaboration de plans de gestion qui prévoient à la fois la valorisation des atouts écologiques de ces sites et la maîtrise de leurs coûts de fonctionnement (réduction des consommations en eau notamment).

La mise à jour régulière du Schéma des Espaces Naturels Sensibles permet d'optimiser l'usage de la taxe locale d'aménagement au travers des crédits de fonctionnement alloués à l'entretien des parcs départementaux.

- Le maintien du réseau routier départemental

Le budget de fonctionnement tiendra compte d'un double objectif de maintien des fonctionnalités (agrément, stabilité, visibilité, sécurité) du réseau et de maîtrise des coûts. Les principaux postes de dépenses sont l'entretien des chaussées, le renouvellement des marquages au sol, la maintenance de l'éclairage dans les souterrains et sur les voies hors agglomération et de la signalisation lumineuse, la surveillance des ouvrages d'art et la viabilité hivernale.

Le rapprochement des services d'entretien de la voirie des Hauts-de-Seine et des Yvelines a déjà permis de générer des gains d'échelle sans nuire à la qualité du service rendu.

- Le déploiement du Très Haut Débit :

Suite à la résiliation de la DSP THD Seine, aux torts exclusifs du délégataire Sequalum, le 1^{er} juillet 2015, le Département avait créé une régie départementale chargée de garantir le maintien du service public dans l'attente de la cession des infrastructures.

La procédure de cession a permis d'aboutir à la vente et au transfert effectif du réseau THD Seine à l'opérateur de télécommunications Covage, le 31 mars 2017. La régie départementale a cessé définitivement ses activités à cette même date.

En 2018, le Département apportera son concours aux opérations de reprise du réseau par Covage, tout en surveillant l'exécution des obligations contractuelles de maintien et d'amélioration du service public prises par le cessionnaire, et en poursuivant le règlement des contentieux opposant encore la collectivité à Sequalum.

▪ L'aide au développement et la coopération internationale :

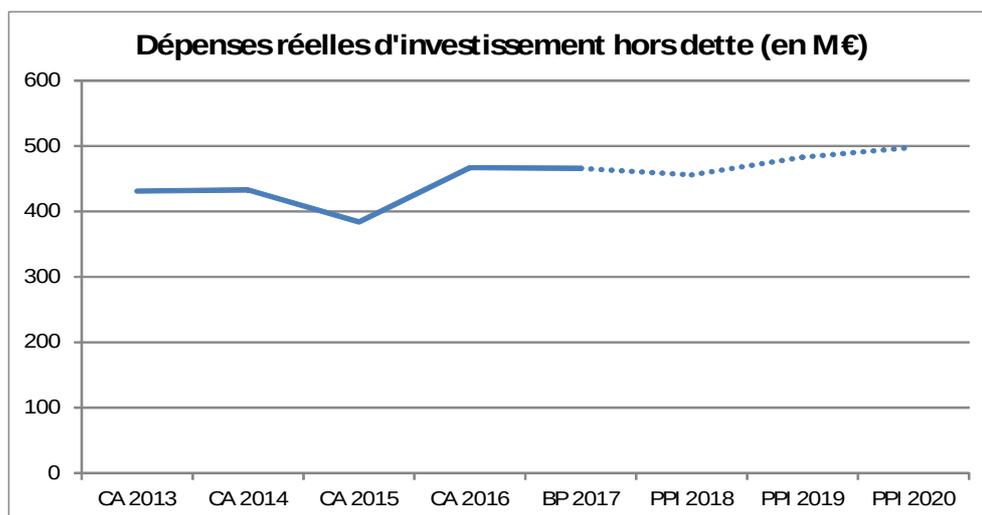
Le Département poursuivra son action de coopération internationale en 2018 en faveur :

- o de la lutte contre la faim et l'extrême pauvreté en Arménie, au Cambodge et en Haïti. Si les premières actions expérimentées au Bénin s'avèrent concluantes, le Département prévoit en 2018 la poursuite du programme et la signature d'une convention de coopération décentralisée avec la communauté de commune du Zou ;
- o du soutien aux projets de solidarité internationale portés par les jeunes du Département, au travers du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires.

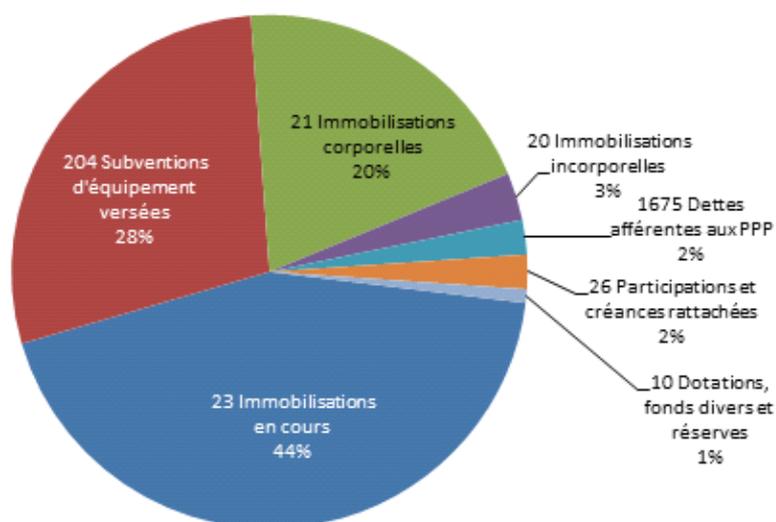
IV Un niveau d'investissement soutenu

Notre politique d'investissement s'inscrit dans le cadre des quatre priorités destinées à répondre aux besoins générés par le dynamisme démographique des Hauts-de-Seine et à permettre le déploiement des projets structurants :

- o répondre aux besoins de mobilité croissante de nos concitoyens ;
- o soutenir la création de logements et les actions en faveur de la rénovation urbaine ;
- o développer une gestion dynamique du patrimoine immobilier ;
- o préserver nos ressources et nos espaces naturels sur l'ensemble du territoire.



Composition des dépenses réelles d'investissement - Répartition par nature (hors dette)



Données BP 2017

A. Des investissements stratégiques à conduire à La Défense

Le nouvel établissement public local Paris La Défense, contrôlé et financé par les collectivités locales concernées par son intervention, sera créé le 1^{er} janvier 2018 et se substituera à l'établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche (EPADESA) et à Defacto, qui seront dissous à la même date.

Cette réforme historique de la gouvernance du quartier d'affaires lui permettra d'entrer dans une nouvelle phase de son développement, marquée par de grands projets d'immobilier tertiaire et d'aménagement urbain, mais aussi par un effort majeur en faveur de la modernisation des infrastructures indispensables au bon fonctionnement du site : rénovation de la dalle, des tunnels, du boulevard circulaire transféré au Département en août 2017, etc. L'enjeu est de réaffirmer l'attractivité internationale de Paris La Défense tout en améliorant la qualité, la sécurité et l'agrément de la vie quotidienne des usagers du quartier d'affaires.

L'ordonnance du 3 mai 2017 fixe à 360 M€, sur une période de 10 ans, le montant minimal du premier programme pluriannuel d'investissements consacré aux travaux d'entretien et de modernisation du quartier d'affaires.

Rendues décisionnaires dans la nouvelle organisation, les collectivités territoriales, au premier rang desquelles figurera le Département avec 9 représentants sur les 17 membres du conseil d'administration, contribueront au financement de ces investissements.

B. Des projets d'ampleur pour la mobilité des Alto-séquanais

En matière d'aménagement de lignes de tramways, l'année 2018 sera marquée par plusieurs jalons importants :

- o l'achèvement des travaux relatifs à la première phase du prolongement du T1, à Asnières-sur-Seine ;
- o l'engagement des travaux préparatoires relatifs à la seconde phase, à Colombes ;
- o l'achèvement des études relatives à la création du T10 entre Antony et Clamart, la poursuite des travaux préparatoires et le démarrage des travaux de déplacement de l'assainissement départemental ;
- o l'approbation du schéma de principe relatif au prolongement ultérieur du T1, à Nanterre et à Rueil-Malmaison.

Le Département poursuivra également sa participation importante aux opérations dont il n'assume pas la maîtrise d'ouvrage : prolongements des lignes de métro 4 à Bagneux et 14 à Saint-Ouen, prolongement du RER E à l'Ouest (EOLE). Plus de 48 M€ de crédits de paiements seront inscrits à cet effet, conformément aux prévisions des maîtres d'ouvrage (RATP et SNCF Réseau).

Par ailleurs, le Département met tout en œuvre pour faciliter la réalisation des chantiers du réseau de métro du Grand Paris Express, notamment en pilotant 8 des 15 comités de pôles organisés autour des futures gares. En 2018, les études d'intermodalité pour les pôles de la ligne 15 sud s'achèveront, et celles des pôles des lignes 15 ouest et 18 se poursuivront. De même, le Département poursuivra son travail de coordination des actions à mener pour minimiser l'impact des travaux sur la circulation automobile et les déplacements des habitants et des salariés (observatoire, jalonnement).

Des études et des travaux seront mis en œuvre, en 2018, pour accompagner les restructurations du réseau de bus, notamment dans le cadre du plan régional « Grand Paris des Bus ».

Le Département continuera aussi d'agir en faveur des personnes à mobilité réduite et pour l'usage des modes actifs, à travers l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et la révision du Plan vélo 92. En 2018, des travaux d'aménagements cyclables sont ainsi programmés sur la RD 50 à Montrouge, la RD 985 à Suresnes, la RD 908 à Courbevoie ou la RD 5 à Puteaux, Suresnes et Nanterre.

Plusieurs opérations de **requalification routière** sont également prévues en 2018 :

- o les travaux de réaménagement de grande envergure : poursuite de la transformation de la RD 920 Sud en boulevard urbain, engagement des premiers travaux de requalification de la RD 914 (boulevard de La Défense) à Nanterre et de ceux relatifs à l'aménagement de la RD 1 à Clichy et Levallois-Perret ;
- o les chantiers contribuant à l'amélioration continue de la qualité du service rendu par le réseau routier départemental, portant par exemple en 2018 sur l'aménagement de la RD 908 à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, de la RD 906 à Clamart, de la RD 63 à Fontenay-aux-Roses, de la RD 986 à Bois-Colombes et Colombes, ou encore de la place des Nations Unies à Clichy-la-Garenne ;
- o les phases d'études de futures opérations structurantes : RD 1 à Boulogne-Billancourt, RD 7 à Suresnes et Saint-Cloud, échangeurs en rive gauche des ponts de Sèvres et Saint-Cloud, RD 910 à Sèvres et Chaville, tronçon ouest de la RD 914 à Nanterre ;
- o deux opérations portant sur le réseau routier national : la fin des travaux du demi-échangeur du Plessis-Robinson sur l'A 86 (dont le Département est maître d'ouvrage) et l'engagement des travaux de réaménagement de l'échangeur A 14 / A 86 à Nanterre (que le Département cofinance).

C. Une politique dynamique d'acquisition et de rénovation du patrimoine départemental

1. Les actions en matière immobilière

Le Département poursuivra en 2018 la mise en œuvre d'une gestion active de son patrimoine. Les leviers d'une meilleure performance immobilière reposent sur un ensemble d'actions et de mesures destinées à améliorer les conditions d'accueil du public, à promouvoir un cadre de travail adapté et fonctionnel pour les agents du Département et à rationaliser l'usage des biens (rationalisation des implantations, maîtrise des charges de fonctionnement, optimisation des surfaces).

Des réflexions et des projets conduits sur le territoire de plusieurs communes se traduiront à la fois par des acquisitions, des cessions, des sorties de baux locatifs, des renégociations des conditions locatives à la baisse et des aménagements de locaux.

La politique de défaisance des biens inutiles à la mise en œuvre du service public départemental sera poursuivie, permettant d'envisager la signature de différents actes de vente en 2018 et dans les années à venir. Les projets principaux de cessions se trouvent sur les territoires de Sceaux, de Fontenay-aux-Roses et de Clichy-la-Garenne.

Concernant les bâtiments administratifs, l'opération globale, qui a été engagée depuis 2013 sur l'ensemble des bâtiments centraux situés à Nanterre, est actuellement en cours de réalisation. La livraison de l'ARENA, nouveau bâtiment dédié aux services départementaux centraux est prévue au début de l'année 2018. Conformément aux modalités de paiement prévues, 2 M€ devraient être mobilisés en 2018 pour l'appel de fonds de levée des réserves.

2. Les infrastructures sociales

Le département poursuit l'implantation de nouveaux pôles sociaux de territoire, avec des travaux prévus en 2018 à Châtillon (rue Louveau) et à Villeneuve-la-Garenne (Parc de l'Etoile). Des études sont également en cours pour la création d'un pôle à Bois-Colombes.

Ces nouvelles antennes territoriales modernes visent à apporter proximité et efficacité pour les usagers mais aussi pour les agents, en regroupant en un même lieu l'ensemble des services sociaux départementaux, à l'image du pôle social Jules Verne ouvert à Châtenay-Malabry à l'été 2016.

3. Les infrastructures scolaires

2018 sera une année charnière en termes d'investissement sur les bâtiments scolaires. En effet, après la livraison de plusieurs collèges neufs ou réhabilités ces dernières années, 2018 sera consacrée d'une part à la poursuite de chantiers en cours, mais aussi à des phases d'études et de procédures d'achat préalables aux phases opérationnelles de plusieurs projets de reconstruction et de réhabilitation de collèges, et à l'amélioration de la performance énergétique des collèges du département.

En maintenant cette politique d'investissement soutenue et continue depuis de nombreuses années, 59 M€ en 2015, 52 M€ en 2016 et 57 M€ en 2017, le Département fait de l'amélioration du cadre de vie scolaire une priorité forte de son budget.

En matière de construction, les procédures de dialogue compétitif d'opérations de réhabilitation importantes devraient s'achever en 2018 pour les collèges la Fontaine du Roy à Ville d'Avray et Anne Frank à Antony. Les travaux de construction commenceront au collège la Paix à Issy-les-Moulineaux (livraison prévue en 2020) et se poursuivront sur le collège Paul Eluard à Rueil-Malmaison (livraison prévue en 2019). Les études de faisabilité et de programmation de la reconstruction ou la réhabilitation de plusieurs collèges seront également conduites : collèges du quartier Sorbonne Nouvelle à Asnières, H. Wallon à Malakoff, A. de Vigny à Courbevoie, P. Brossolette à Chatenay-Malabry, ou encore N. Ledoux au Plessis-Robinson.

Par ailleurs, le Département s'engagera de façon significative sur l'amélioration du patrimoine scolaire existant avec l'attribution, courant 2018, d'un nouveau contrat de performance énergétique, centré sur les services et les systèmes, pour 62 collèges. Ce mode de gestion innovant permettra de réduire les dépenses de fonctionnement, grâce à l'amélioration des équipements et à leur meilleur pilotage. Il aura aussi un effet bénéfique sur l'environnement en préservant les ressources énergétiques, tout en offrant aux collégiens et aux personnels de l'Education Nationale de meilleures conditions de confort. Cette politique d'amélioration de la performance énergétique s'amplifiera avec l'attribution en 2019 d'une 2^e vague de contrats intégrant davantage de travaux lourds sur le bâti qui conduiront à une amélioration sensible du patrimoine de 23 collèges.

Au-delà de ces opérations d'ampleur, le Département continuera de consacrer, comme chaque année, une part significative de son budget d'investissement à la maintenance et aux grosses réparations pour la pérennité du patrimoine bâti scolaire, à la sécurité des occupants (notamment au regard du risque terroriste), au respect de la réglementation (notamment en matière d'accessibilité) et à l'adaptation aux nouveaux usages éducatifs. Le Département apporte aussi aux collèges privés une aide à l'investissement pour leurs travaux de réhabilitation.

4. Les infrastructures sportives

Le Département a apporté son soutien à la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et a apporté l'ensemble des garanties juridiques, techniques et financières concernant :

- o l'utilisation du stade départemental Yves-du-Manoir pour les épreuves olympiques de hockey sur gazon et le co-financement du projet pérenne du Pôle national de la Fédération Française de Hockey sur Gazon au stade départemental Yves-du-Manoir ;
- o le co-financement des projets de prolongement des RER E, ligne 14 et Tramway T1 et la livraison fin 2023 du projet relatif au prolongement ouest du T1 ;
- o la participation financière du Département aux projets de rénovation et d'aménagement des sites d'entraînement situés sur le territoire des Hauts-de-Seine.

La participation financière du Département s'élève à 5 M€ :

- o sur un coût estimé de 12 M€, 3 M€ concerneront les aménagements prévus au stade départemental Yves-du-Manoir, dans le cadre de la création pérenne du Pôle national de la Fédération Française de Hockey sur gazon ;
- o sur l'enveloppe estimée, pour le territoire national à 100 M€, 2 M€ sont destinés à la rénovation et à l'aménagement de l'ensemble des équipements se situant sur le territoire des Hauts-de-Seine ;
- o le Département est en effet a priori concerné par 6 sites d'entraînement, sur les villes d'Asnières, de Colombes et de Villeneuve-la-Garenne.

S'agissant du Domaine départemental du Haras de Jardey, un deuxième schéma directeur couvrant la période 2018/2022 sera mis en place.

Le Département a aussi lancé un programme d'équipements aquatiques ambitieux sur le site de la Piscine départementale de la Grenouillère et au Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur. Ces équipements participeront à l'attractivité du territoire, répondant ainsi, à travers des infrastructures modernes et innovantes, à des enjeux éducatifs, sportifs, de loisirs et de détente, mais aussi d'aménagement et de développement du territoire.

Compte tenu des importants travaux de mises aux normes à réaliser pour la piscine départementale de la Grenouillère, le Département a en effet lancé les études pour la reconstruction d'un nouvel équipement aquatique, sur le site de la piscine actuelle, à vocation ludique et sportive, et pouvant accueillir les publics scolaires des communes limitrophes.

Les nouveaux espaces aquatiques devront proposer a minima ce que la piscine actuelle offre aux usagers (multiples bassins de plein air et larges plages) mais également fonctionner toute l'année, et non plus seulement l'été. Ils seront complétés de bassins

intérieurs, tant sportifs que ludiques. Le coût prévisionnel pour cet équipement, avec les parkings, s'élève à 36 M€ HT. La livraison est prévue en 2022.

La modernisation des équipements sportifs du parc des sports d'Antony sera également complétée par la construction d'un club house qui devrait démarrer en fin d'année.

Le Syndicat mixte de l'Île de Monsieur, propriétaire et gestionnaire du Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur, a engagé des études en vue de créer dans la partie Nord un centre aquatique (piscine avec bassins intérieurs et extérieurs, couplée avec un centre de soins et remise en forme ainsi qu'un restaurant). Le concours d'architecture a été lancé en 2016. Les études de conception seront menées en 2018.

Le Département a proposé de réaliser et de financer seul cette opération, qui profitera à l'ensemble des populations alto-séquanaises dont celles des communes riveraines, eu égard à l'intérêt général du projet. En effet, cette opération, dont le coût global a été estimé par le Syndicat mixte de l'Île de Monsieur à 31 M€ HT dont un parking souterrain de proximité de 200 places, concourt, d'une part, à la pratique sportive, éducative et culturelle pour l'ensemble des populations riveraines et, d'autre part, au développement de l'attractivité globale de ce site départemental. Ce nouvel équipement, dont la livraison est prévue en 2023, sera un vecteur fort de développement du tissu économique, répondant aux exigences d'équipements modernes, polyvalents et attractifs, ainsi qu'aux besoins des différentes catégories d'usagers, dans des environnements de qualité.

A cet effet, une convention de coopération a été signée entre le Département et le Syndicat mixte fixant les principes de transfert au Département du projet de centre aquatique devant être réalisé sur l'Île de Monsieur sur un terrain du Syndicat mixte et devant être cédé au Département à titre gratuit. Parallèlement, des études sont en cours quant à la dissolution éventuelle du Syndicat mixte de l'Île de Monsieur et la reprise par le Département des équipements existants.

5. Les infrastructures culturelles

2018 marquera l'achèvement d'un des projets culturels phares du Département puisqu'après plus de deux ans de travaux, le Musée Albert Kahn, rénové et agrandi, ouvrira à nouveau ses portes au public. Cet espace muséal moderne et remarquable au cœur de la Vallée de la Culture offrira un nouvel écrin aux collections d'autochromes, contribuant à renforcer l'attractivité et le rayonnement du Département.

Après la Seine Musicale et le Musée Albert Kahn, la Vallée de la Culture verra bientôt l'aménagement d'un nouvel équipement à vocation culturelle avec l'aménagement des archives départementales dans la caserne Sully à Saint-Cloud, acquise par le département fin 2016. Les procédures de désignation des entreprises qui concevront puis réaliseront cet ouvrage se dérouleront sur l'année 2018.

Au domaine de Sceaux, le Département poursuivra les études préalables à la réhabilitation du Pavillon de Hanovre, puis du Petit Château, dans le but de mettre en valeur ces sites à l'histoire riche et séculaire.

D. La poursuite de la politique du logement et la finalisation du programme de rénovation urbaine

Le Département poursuivra en 2018 sa politique en faveur de l'habitat, qui s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- o le soutien au développement du parc public de logements dans une perspective de mixité sociale, notamment pour le financement d'opérations sur le territoire des villes soumises à des obligations de rattrapage conformément à la réglementation (communes dont le taux SRU est inférieur à 25 %) ;
- o le développement de l'offre de logement social pour étudiants en application de la convention signée avec l'Etat le 15 octobre 2013 ;
- o le soutien accordé annuellement à Hauts-de-Seine Habitat pour l'amélioration de son patrimoine notamment suite aux fusions avec Clichy habitat et Suresnes habitat et au rachat du patrimoine alto-séquanais de l'Opievoy ;
- o l'accompagnement des propriétaires modestes dans l'amélioration de leur habitat et des nouveaux bénéficiaires de l'APA dans l'adaptation de leur logement.

Les moyens mobilisés pour le financement des actions en faveur du logement s'élèveront en 2018 à près de 20 M€. Si l'on ajoute à ce montant les crédits en matière de rénovation urbaine affectés au logement, l'effort du Département dans ce domaine sera de plus de 22 M€ pour 2018.

Parallèlement, le Département poursuit son engagement en faveur de la rénovation urbaine. Sur un engagement global de 290 M€, ce sont 249 M€ qui ont déjà été payés. Afin de répondre aux derniers engagements du Département dans ce cadre et au paiement des opérations d'investissement encore en cours, les crédits à mobiliser en 2018 en faveur de la rénovation urbaine s'élèveront à 6,3 M€ (sur les volets aménagement, équipement et logement).

E. La préservation des ressources et des espaces naturels

Les grands enjeux de la politique de l'eau pour le Département des Hauts de Seine sont la préservation et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, la réduction du risque d'inondation et le maintien du patrimoine.

En matière de gestion des eaux pluviales et de protection contre les inondations, l'année 2018 sera notamment marquée par la poursuite des travaux de construction du bassin de stockage sous le stade Gabriel Voisin à Issy les Moulineaux ainsi que la poursuite des études concernant la construction d'un ouvrage de stockage afin de limiter les zones de débordement sur le bassin versant dit du Beauvallon à Antony.

Dans le cadre des projets d'aménagement des berges, des études sont en cours pour le prolongement de l'aménagement des berges de Courbevoie (Courbevoie Aval) et d'Asnières, ainsi que pour le confortement et l'aménagement paysager de la pointe amont de l'île Saint Germain permettant d'ouvrir une promenade au bord de l'eau et de stopper la forte érosion constatée suite aux crues. Les études préalables nécessaires à la déconstruction de l'estacade des mariniers à Gennevilliers seront lancées. Concernant Vallée Rive Gauche, le projet s'est achevé en 2017 et est désormais pleinement fonctionnel ; toutefois, des aménagements ultérieurs restent à réaliser à Sèvres, en 2018 et au-delà.

Au titre du budget annexe d'assainissement, les principaux postes de dépenses seront :

- o la fin des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement impactés par le projet de tramway T10 ainsi que de nombreuses opérations de réhabilitation comprenant des travaux de génie civil, d'injections, de rénovation des regards et de rénovation des branchements particuliers ;
- o la modification et la réhabilitation des réseaux d'assainissement impactés par la requalification de la RD 7 ;
- o les travaux de dévoiement de réseaux rendus nécessaires par la construction du Grand Paris Express ;
- o un ensemble d'interventions d'optimisation du fonctionnement du réseau et de ses équipements accessoires, comme la métrologie, le maillage de réseaux ou la modernisation des déversoirs d'orages.

L'année 2018 verra également s'achever la DSP d'exploitation du réseau d'assainissement actuellement concédée à la SEVESC. La désignation du futur exploitant du réseau interviendra à la fin du premier semestre de 2018, à l'issue d'une mise en concurrence engagée au printemps 2017.

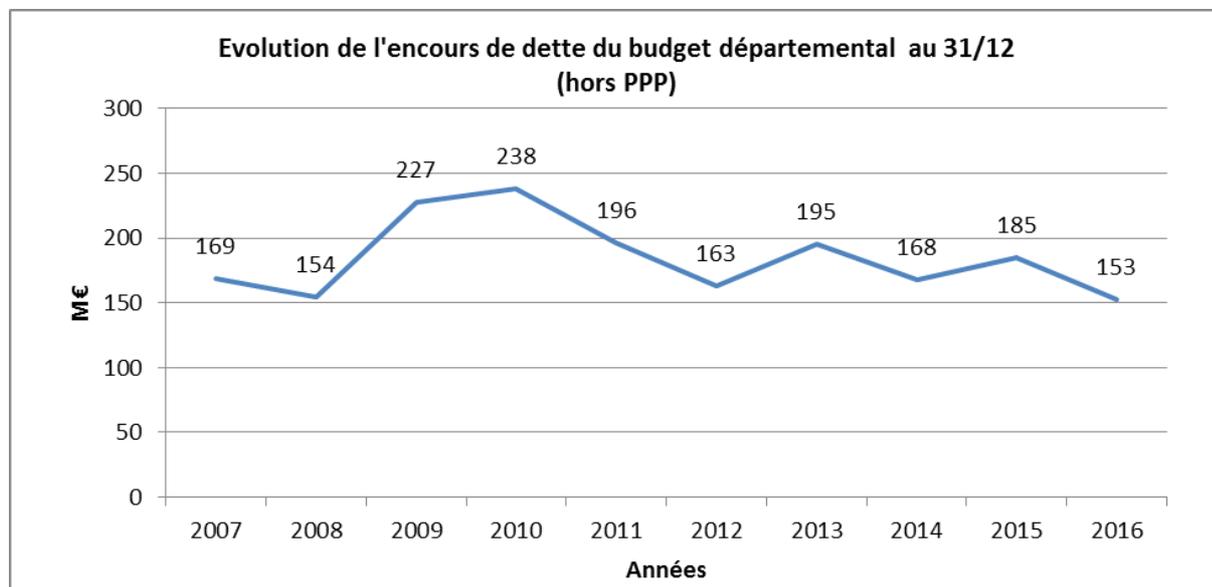
Par ailleurs, les investissements dans les parcs et jardins des Hauts-de-Seine, répondront aux objectifs suivants :

- o la préservation du patrimoine, qui comprend notamment la régénération du patrimoine arboré des parcs, les rénovations d'allées et la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- o la régénération des arbres des routes départementales, qui permet d'assurer la continuité du paysage urbain et le respect des conditions de sécurité sur la voie publique ;
- o le réaménagement de parcs départementaux et la réhabilitation d'ouvrages au sein de ces parcs : la restauration des cascades et des perrés du Grand Canal et le réaménagement de la plaine de Châtenay au Domaine de Sceaux, le réaménagement de la plaine sud de l'Arboretum du Domaine de la Vallée-aux-Loups, la requalification paysagère du parc du Chemin de l'Île à Nanterre, etc ;
- o la réalisation de nouvelles promenades mixtes piétonnes et cyclistes dans le cadre du Schéma départemental des parcours buissonniers, en particulier en 2018 à Gennevilliers (prolongement de la liaison verte des Louvresses par un ouvrage de franchissement de l'A 86) et à Bois-Colombes (ancienne emprise ferroviaire transformée en promenade verte).

V Les orientations en matière d'équilibre budgétaire

A. L'évolution de la dette départementale

L'encours de dette directe du budget départemental s'élève à 153 M€ au 31 décembre 2016, correspondant à un désendettement de 86 M€ depuis 2010.



Constituée à 75,5 % de taux fixes, la dette départementale est d'une durée de vie moyenne de seulement 3 ans et 2 mois. Les charges financières (intérêts de la dette nets des swaps) se sont élevées à 6,6 M€.

La baisse du stock de dette départementale sur l'exercice 2016 (- 17 %) intervient alors même que trois contrats de prêts ont été encaissés sur la période, pour un peu moins de 4 M€. Ces contrats, classés 1A, résultent notamment de la dissolution du SIPS et la reprise par le Département d'une partie de l'encours de ce syndicat. En dehors de ces reprises, le Département n'a donc pas eu recours à de nouvel emprunt bancaire pour la 3^e année consécutive.

La dette départementale est peu risquée puisque classée, selon la charte Gissler, à 79 % en 1A. Le Département dispose par ailleurs d'un encours de 37,5 M€, classé 4E, auprès de la Société Générale, d'une durée résiduelle de 8 ans. Les premières échéances ont été payées au taux bonifié de 2,86 %. En dépit de la volatilité des marchés financiers à la suite du référendum sur le Brexit, les anticipations de taux ne prévoient pas de payer le taux dégradé sur les prochaines échéances.

En termes de financements nouveaux, le Département dispose d'une enveloppe maximale de 145 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), aux conditions financières particulièrement avantageuses, à consolider jusqu'en novembre 2018 sur taux fixe ou taux variable simple. De manière générale, le Département s'efforcera de mobiliser ses emprunts au plus près des besoins effectifs de financement des investissements.

L'année 2017 est marquée par la mise à disposition du PPP de La Seine Musicale et l'intégration de la dette afférente, soit 142,8 M€. L'encours de dette projeté à fin 2017 s'élève à 273 M€. En dépit de cette forte hausse, les Hauts-de-Seine demeureraient le

5^e département le mois endetté de France, et le département le moins endetté d'Ile-de-France (données en €/hab).

B. Un amortissement important du patrimoine départemental

L'amortissement du patrimoine départemental permet non seulement de constater comptablement la dépréciation de sa valeur mais participe également budgétairement au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement, par le biais d'une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement de même montant.

L'amortissement du patrimoine immobilisé départemental devrait atteindre **244 M€** en 2018, en hausse par rapport à 2017. Cette évolution est principalement due à l'amortissement des matériels informatiques, de bureaux et des mobiliers dont l'acquisition est programmée en 2017.

Afin d'atténuer le poids budgétaire de la dotation aux amortissements, l'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit deux mécanismes :

- d'une part, la reprise de la quote-part des amortissements des subventions reçues par le Département, qui s'élèvera à **près de 20 M€** en 2018, montant comparable à celui de 2017.
- d'autre part, la neutralisation des amortissements portant sur les collèges, les bâtiments administratifs et sur les subventions versées. En 2018, les neutralisations d'amortissement devraient atteindre **193 M€** (contre 189 M€ en 2017).

Au final, le coût net des amortissements pesant sur la section de fonctionnement atteindrait 31 M€ en 2018, comparés aux 25 M€ du BP 2017.

C. Synthèse

Les présentes orientations budgétaires se veulent résolument volontaristes et optimistes, à travers le maintien d'un haut niveau d'investissement, indispensable au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire. Notre Département jouera dans les années à venir un rôle majeur dans l'évolution du quartier d'affaires La Défense et la modernisation de ses infrastructures indispensable au bon fonctionnement du site.

Sans attendre la teneur des efforts qui seront demandés aux collectivités par le gouvernement, le Département a d'ores et déjà entrepris la démarche indispensable de rationalisation de ses dépenses afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires au financement de notre politique de solidarité, qui demeure la priorité départementale et son premier poste de dépenses. En attendant la fusion effective, le rapprochement avec les Yvelines s'inscrit pleinement dans cette recherche permanente d'efficacité de l'action publique, sans compromettre la qualité du service rendu à la population.

Ainsi, notre budget pour 2018 pourrait être bâti selon les hypothèses suivantes :

- le maintien du taux de la taxe foncière pour éviter d'accroître la pression fiscale sur nos concitoyens ;
- les dépenses réelles de fonctionnement¹⁰ inférieures à 1,5 Md€, poursuivant ainsi la maîtrise de nos charges de fonctionnement et respectant l'objectif annoncé par l'Etat d'évolution des dépenses limitée à + 1,2 % ;

- le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse, de l'ordre de 400 M€ en crédits de paiement ;
- la préservation d'un niveau d'autofinancement de nos investissements suffisant, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Cependant, les incertitudes qui pèsent actuellement sur les finances locales dans l'attente du contenu précis de la Loi de finances pour 2018, ainsi que sur les modalités de contractualisation entre l'État et les collectivités en matière de maîtrise des dépenses, pourraient nous contraindre à amender cette stratégie d'ici notre séance de décembre prochain consacrée à l'adoption du budget primitif pour 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2018

REUNION DU 20 OCTOBRE 2017

DELIBERATION

Membres en exercice : 46
Membres présents : 43
Membres représentés : 3

Votes pour : 38
Votes contre : 8
Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme Amiable, M. Baguet, Mmes Bataille, Bécart, Bedin, MM. Berdoati, Berger, Mmes Bergerol, Caullery, Collet, MM. de Courson, Courtès, Mmes Debré, Demblon-Pollet, MM. Devedjian, Dupuy, Mmes Faucillon, Fischer, Fourcade, M. Franchi, Mmes Gendarme, Genthon, Godin, Gouéta, MM. Jarry, Larghero, Larmurier, Mmes le Moal, Léandri, Limoge, MM. Mancipoz, Massou, Menel, Muzeau, Ouzoulias, Mme Picard, MM. Révillon, de la Roncière, Siffredi, Subrini, Mmes Taquillain, Tilly, M. Vastel.

Etaient représentés :

M. Perrotel, pouvoir à Mme Demblon-Pollet,
Mme Pitrou, pouvoir à M. Subrini,
M. Timotéo, pouvoir à Mme Picard.

Secrétaire :

Mme le Moal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3312-1,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 17.51,

M. Eric Berdoati, rapporteur, au nom de la Commission des finances, entendu,

M. Pierre-Christophe Baguet, Vice-président en charge des Finances et du Budget, entendu,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : L'assemblée départementale prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2018 du budget principal, des budgets annexes des établissements de l'aide sociale à l'enfance et du budget annexe d'assainissement.

*Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
le 26 octobre 2017 à l'Hôtel du Département
et de la réception en préfecture le 26 octobre
2017 Identifiant de l'acte :
092-229200506-20171020-48952-DE-1-1*

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise- 2-4, boulevard de l'Hautil, BP 3032- 95027 Cergy-Pontoise cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification."

Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018
(Rapport n° 17.51)

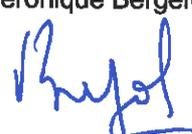
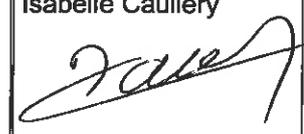
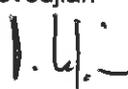
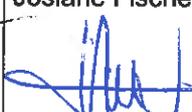
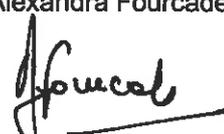
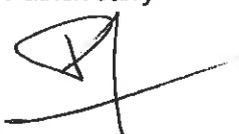
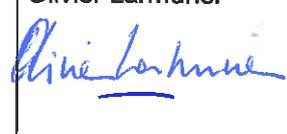
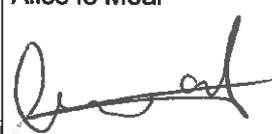
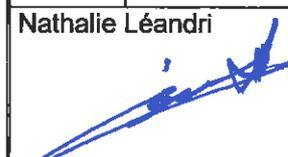
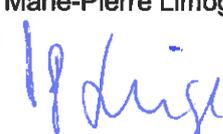
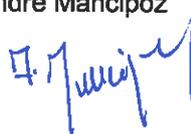
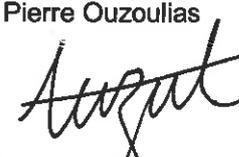
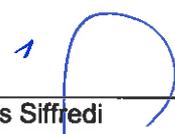
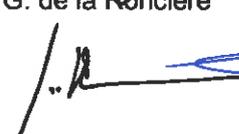
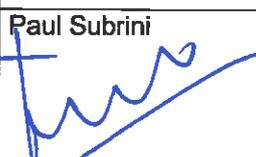
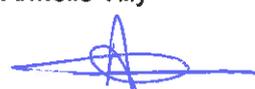
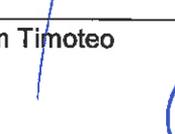
Présenté par le Président
du Conseil départemental
Et délibéré par le Conseil départemental

Le Président du Conseil départemental

A Nanterre, le 20 octobre 2017


Patrick Devedjian

Les membres du Conseil départemental

	Marie-Hélène Amiable 	P.-Christophe Baguet 	A.-Christine Bataille 	
Jeanne Bécart 	Camille Bedin 	Eric Berdoati 	Jean-Didier Berger 	Véronique Bergerol 
Isabelle Caullery 	Frédérique Collet 	Arnaud de Courson 	Daniel Courtès 	Isabelle Debré 
R. Demblon-Pollet 	P. Devedjian 	Christian Dupuy 	Elsa Faucillon 	Josiane Fischer 
Alexandra Fourcade 	Vincent Franchi 	Armelle Gendarme 	Laureen Genthon 	Marie-Laure Godin 
Nicole Gouéta 	Patrick Jarry 	Denis Larghero 	Olivier Larmurier 	Alice le Moal 
Nathalie Léandri 	Marie-Pierre Limoge 	André Mancipoz 	Gabriel Massou 	Yves Menel 
Rémi Muzeau 	Pierre Ouzoulias 	Sébastien Perrotel 	Catherine Picard 	Nathalie Pitrou 
Yves Révillon 	G. de la Roncière 	Georges Siffredi 	Paul Subrini 	Aurélie Taquillain 
	Armelle Tilly 	Joaquim Timoteo 	Laurent Vastel 